

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

Journal du 8
au 14 mai 2009

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

N° 6265 - 58^{ème} année

INTERVIEW

JANE MANSON

Du gospel à la polyphonie corse

SUR SCÈNE
LE 2 JUIN À AJACCIO
LE 3 JUIN À BASTIA
LE 4 JUIN À PORTO-VECCHIO
LE 5 JUIN À CORTE
LE 6 JUIN À CALVI



MOTONAUTISME

François Medori en tête du Championnat de France d'Endurance, à Solinzara



RENDEZ-VOUS

Découverte de la forêt de Vizzavona et autres activités pour fêter la nature corse



LINGUA

Scontru incù Micheli Leccia, presidente di u Culletivu « Parlemu Corsu ! »

FRANCESCU MEDORI

Un corsu in testa di u campionatu

La première manche du **championnat de France d'endurance de scooters des mers** s'est offerte le week-end dernier à **Solinzara** pour la 6^{ème} année consécutive. Une première étape qui fait figure de classique et qui marque aussi le début de la saison estivale à **Solinzara** avec la manifestation **Odyssea**. Entre mer et terre, c'est la **Corse** du goût, de la culture et du patrimoine qui fait la tête d'affiche en marge de l'événement sportif que constitue cette première manche du **championnat de France d'endurance de jet ski**. Les plus grands pilotes étaient au rendez-vous et en la matière la **Corse** était plutôt bien représentée avec **François Medori**, pilote officiel Seadoo, **Batti Botti**, **Tony Manenti**, **Jean-Pierre Simonini** et **Marc-Antoine Duborget**. Le tenant du titre et septuple champion du monde **Cyrille Lemoine** avait d'ailleurs annoncé la couleur : «*Je redoute le candidat François Medori*», lançait-il quelques heures avant le départ de la première manche. Et cela devait se justifier en course. Les deux premières manches du programme renvoyaient dos à dos les deux pilotes inversement et respectivement premier et deuxième. Tous deux furent ensuite victimes d'ennuis mécaniques lors de la finale où **Batti Botti** s'envolait victorieux. L'avantage fut toutefois à **Medori** puisque le pilote corse finit la course en marquant 65 points, son rival étant contraint à l'abandon. **François Medori** eut donc le bonheur de grimper sur la plus haute marche du podium de cette première étape du **championnat de France d'endurance**. Un léger avantage qu'il cherchera à conserver lors des quatre prochaines étapes, mettant à nouveau en œuvre l'extraordinaire rage de vaincre démontrée à Solinzara, en plus de ses qualités de pilote.

En catégorie **run S** de ce championnat, un autre Corse s'est particulièrement distingué : **Marcu Andria le Mao**. Une deuxième place au classement général et une démonstration très à la hauteur durant les trois manches de l'épreuve, dont une victoire en finale.

Les autres leaders de l'étape corse du **championnat de France** à **Solinzara** : en catégorie **endur'eau**, **run F1 Martial Meziere**, en **run Eric Beziat**, en **ski F1 Manuel Nogues** et en **ski S Florent Tordi**. Chez les féminines, **Wendy Oszustowicz**, qui a laissé le jet à bras pour celui à selle, a pris les commandes du championnat. Enfin en **coupe de France** où le spectacle fut exceptionnel, c'est **Frédéric Delmas** qui s'est distingué en **F1** et **Jérôme Benoit**, le tenant du titre, qui a assuré l'essentiel en **run S**.

Une étape de toute beauté, dédiée à l'ami **Franck Roussel**, le dossard N°20, terrassé en pleine course par un malaise cardiaque. Un sourire du motonautisme s'est éteint. Son enthousiasme et sa passion feront figure d'exemple pour tous ceux et celles pour qui la course continue.



Le pilote local a pris la tête du classement général à l'issue de trois manches passionnantes



Duel Le mao-Lemeray: Marcu Andria Le Mao à la lutte avec Julien Lemeray en run S

❶ Le départ de la troisième manche du championnat de France run F1 vient d'être donné

❷ Le spectacle était devant la digue du port de Solinzara

❸ Jean-Baptiste Botti a gagné la troisième manche run F1: il est 5^e au championnat et 2^e en pro tour vitesse ski



AU SOMMAIRE



4 **D'un mercredi à l'autre**

De l'hommage rendu aux victimes du crash du Dragon 2B au défilé intersyndical du 1^{er} mai, retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire

6 Interview
La lumineuse Jeane Manson répond à nos questions à l'occasion de sa venue en Corse pour une série de concerts à Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio, Calvi et Corte



Photo : Christophe Laritge

9 Rendez-vous : la Fête de la Nature, c'est aussi en Corse, les 16 et 17 mai 2009



10 Memoria
La suite de notre dossier "40 ans et puis..." avec les témoignages de Simon Renucci, Ange Santini et Marie-Jean Vinciguerra concernant le 27 avril 1969



Entre nous

Par Pierre Bartoli

Si le gouvernement de la France était chose facile, il y a longtemps que cela se saurait. Et l'actuel gouvernement n'aurait plus eu grand

chose à faire ! Or, aux problèmes qui se posent aux pays, nombreux et divers, s'ajoutent ceux liés à la « mondialisation », amplificateur extraordinaire difficile à maîtriser.

Il faut rendre grâce au Président Nicolas Sarkozy, dans ce contexte – à défaut d'avoir pu prévenir « la crise » qui a « tourné » les finances du monde –, d'avoir su réagir au mieux pour éviter un plus grand mal, et d'avoir su ouvrir des perspectives nouvelles sans pour autant repousser aux « calendes grecques » les réformes entreprises.

Avec des chantiers poursuivis avec ténacité et bousculant les habitudes, « l'omni-Président » gêne les tenants de l'immobilisme et des conservatismes.

Réformer en France a toujours suscité la réaction et l'obstruction. Il n'est qu'à voir les campagnes de dénigrement et le lynchage médiatique continu dès l'annonce de toute initiative, avant même que le débat ou la négociation soient ouverts !

Les oppositions aiguïssent les couteaux, lacèrent à tour de bras, sans rechercher jamais à discerner l'essentiel de l'accessoire, mais en prenant soin d'ériger le « détail » insignifiant comme le cœur du projet.

Cette manie française de centrer les débats sur la forme plutôt que sur le fond, devient le vice majeur de la démocratie !

Avec le Président Sarkozy, les lignes bougent, les clivages aussi : la forme déconcerte souvent, mais le fond finira par prendre le dessus et changer la vie des Français.

D'ailleurs, malgré le harcèlement médiatique et les vociférations d'une opposition sans boussole et sans vision d'avenir, par delà l'écume des « réactions » et des « opérations-spectacles » qui animent les pavés de nos villes – et sans rien éluder des énormes problèmes que la réalité chaque jour met en évidence avec leurs cortèges de drames et de souffrances – le peuple profond reconnaît que le « navire France » ne navigue pas aux vues des sondages et des rodomontades, n'en déplaît aux Bayrou, Royal ou Aubry, voire à monsieur de Villepin !

Dans tous les autres pays, le chef de l'Etat, surtout en période de « crise », est soutenu. En France, la force de l'habitude s'impose et confond opposition constructive avec opposition systématique, quitte à déclarer noir ce que l'on décrivait blanc la veille, et à travestir en toutes circonstances, la réalité des faits et des propos.

D'un côté il y a ceux qui essaient de construire, de l'autre les artisans de la destruction. D'où cette image constante d'une France qui, trop souvent, ne présente plus à ses visiteurs que des chefs-d'oeuvre en ruine ou en péril ! Car en France, il n'y a pas la culture de l'entretien, de la restauration et de l'enrichissement du Patrimoine, mais celle de la consolidation couteuse des ruines.

Certes, tout n'est pas exempt de reproches dans la conduite de ces réformes. On peut toujours en contester l'opportunité ou l'apparente précipitation qui, parfois, provoque interrogations judiciaires ou malaises, mais dans l'ensemble, le changement est en marche et la sanction populaire ne manquera pas, le moment venu de le consacrer avec éclat !

DIRECTION, RÉDACTION ET PUBLICITÉ

1 rue Miot - BP 213 - 20293 Bastia Cedex
Tel : 04 95 32 04 40 - Fax : 04 95 32 02 38
e-mail : redaction@informateurcorse.com
Site web : www.corse-information.info

Service Annonces Légales : 04 95 32 89 92
e-mail : al@informateurcorse.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Pierre Bartoli : 04 95 32 89 98

FONDATEUR : Louis Rioni +

SECRÉTAIRE HONORAIRE : Angèle Venturini

RÉDACTION : 04 95 32 89 90

COMPTABILITÉ, ARCHIVES ET

ABONNEMENTS : 04 95 32 04 40

Commission paritaire : n° 0309 | 88773

IMPRESSION : AZ Diffusion - Lot Freymouth -
Lieu-dit Pastoreccia - 20 600 Bastia

Toute reproduction, même partielle, est interdite
sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur
(Loi du 11 mars 1957)

Prix HT de la ligne d'annonce légale :

Haute-Corse et Corse du Sud : 3,79 Euros HT

(calibrage de filet à filet fixé par arrêté préfectoral)

ANNONCES LÉGALES

**Créations, constitutions, modifications,
appels d'offres, ventes aux enchères, toute
l'actualité économique de la Corse.**

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 29 AVRIL

Ouverture de procès à Paris

La Cour d'Assises Spéciale de Paris juge Laurent et Antoine Peraldi soupçonnés d'être impliqués dans une tentative d'attentat contre deux hélicoptères bombardiers d'eau loués à une entreprise continentale par le Conseil Général de Haute-Corse, tentative ayant entraîné le décès accidentel, en août 2006, de Stéphane Amati et Antoine Schinto, tués à Corte par l'explosion de la bombe qu'ils transportaient.

Militants nationalistes en garde à vue

Placés en garde à vue à Ajaccio dans le cadre d'une enquête préliminaire relative à une conférence de presse clandestine qu'aurait tenue le FLNC-UC, Olivier Sauli et Dumè Tafani, qui ont entamé une grève de la faim et de la soif, sont relâchés en fin d'après-midi. Ils porteront plainte le lendemain pour mauvais traitements et atteinte à la dignité humaine, dénonçant leurs conditions de détention et l'insalubrité des locaux où ils ont été retenus.

Inseme per Bastia et le bilinguisme

Le groupe d'opposition de la municipalité bastiaise tient une conférence de presse pour faire connaître son projet : "faire de Bastia une ville-phare en matière de bilinguisme". Dans cette perspective, Inseme per Bastia souligne l'insuffisance de la récente initiative prise par la mairie pour la mise en place d'une double signalétique toponymique dans le centre ancien.



VENDREDI 1^{ER} MAI

DÉFILÉ INTERSYNDICAL

Pour la première fois en France depuis 1945, toutes les organisations syndicales, dont en Corse les STC et CFE-CGC, défilent ensemble. 20 ans après le printemps social de 1989, plus d'un millier de personnes se retrouvent ainsi dans les rues d'Ajaccio, et environ 1500 à Bastia, parmi lesquelles des fonctionnaires, des retraités, des précaires et même des Sans Domicile Fixe. De ce 1^{er} mai, les syndicats voudront faire le point de départ d'un mois d'action et de mobilisation - sur fond de menace de grève générale -, afin d'obtenir, dans le cadre de négociations déjà engagées avec la Préfecture (mais dont, selon les syndicats, "rien de concret n'est à ce jour sorti"), des réponses et des solutions aux problèmes de la vie chère dans l'île.



Méfait sur le site du crash du Dragon 2B

Le véhicule de la gendarmerie stationné près du site du crash est saccagé et pillé pendant que les militaires mènent l'enquête sur le terrain.

Info +++

LE RACCORDEMENT AU GALSI, ATTENDU ET ESPÉRÉ

Après que, mardi 28 avril, une journée d'échanges a été organisée à Ajaccio avec la Fédération Italienne des Syndicats de l'Energie plus que favorable au raccordement de la Corse au GALSI, un manifeste défendant l'urgence de ce projet techniquement réalisable est signé par différentes organisations insulaires dont les associations Garde et Aria Linda, ou encore les syndicats STC et FO.

MENACE SUR LES LIAISONS MARITIMES ENTRE CORSE ET SARDAIGNE

À la veille d'une privatisation (prévue pour la fin 2009) de la SAREMAR qui assure actuellement les liaisons maritimes entre Bonifacio et Santa Teresa di Gallura, le maire de Bonifacio, Jean-Charles Orsucci, appelle la CTC à se saisir du dossier dans le cadre européen, afin de mettre en place une véritable continuité territoriale entre les deux îles.

UN NOUVEAU SITE POUR LA FORMATION

La CTC et l'Etat ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un site internet dédié à la l'emploi, l'insertion et l'orientation et intégrant le concept de "formation tout au long de la vie". Ce portail, véritable pôle de ressources, est accessible sur www.fiore.corse.fr.



HOMMAGE AUX VICTIMES DU CRASH DE L'HÉLICO

JEUDI 30 AVRIL

Présidée par le Ministre de l'Intérieur **Michèle Alliot-Marie**, une cérémonie se déroule au **Pélicandrome** de **Bastia-Poretta**, en présence de 450 personnes (dont de nombreux personnels de la **Sécurité Civile**). Les deux membres d'équipage du **Dragon 2B** et le médecin du **SAMU** décédés dans le crash y seront décorés de la **Légion d'honneur** et de la **médaille d'or du courage et du dévouement**.

L'ambassadeur de Grande Bretagne en Corse

Après avoir été reçu par le député-maire **Simon A Renucci** à **Ajaccio**, **Peter Westmacott** se rend à **Bastia** pour y rencontrer le maire **Emile Zuccarelli**.



GRIPPE PORCINE

Au cours d'une conférence de presse, la **Direction Ade la Santé et de la Solidarité** fait un état des lieux : selon elle, la **Corse**, préparée depuis 2007 à une pandémie grippale (dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire), s'appuie sur un dispositif de lutte adapté et efficient, avec des doses d'anti-virus et des stocks de masques suffisants, et plus globalement, des services sanitaires prêts à réagir dans les deux départements.

SAMEDI 2 MAI

Le contre-PADDUC de Corsica Libera

Corsica Libera présente à **Morta di Fiumorbu** son contre-PADDUC intitulé "**Cor-sica 21**" en référence à l'**Agenda 21** ratifié au **sommet de Rio** en 1992 pour le développement durable. Un document de 70 pages, appelé, selon les responsables du mouvement, à évoluer.

L'expédition du Manguier en difficulté

Après avoir essuyé un gros coup de tabac, le navire écologique "**Le Manguier**", parti le dimanche précédent de **Bastia** pour une expédition à destination de **Tokyo**, est obligé de faire escale aux **Baléares**.

DIMANCHE 3 MAI

Foire à Venaco

La **Fiera di U Casgiu** - 14^{ème} édition d'un rendez-vous qui, au fil des ans, a permis de déterminer les grands critères de typicité des fromages corses - se clôt après deux jours de convivialité et de réflexions autour de bons produits, et d'un pastoralisme à concevoir comme source de richesses et lien possible entre économies du littoral et de l'intérieur.

LUNDI 4 MAI

1^{er} bilan touristique

Le lendemain du premier week-end de mai, le bilan touristique laisse apparaître, selon la **Coordination des Industries Touristiques de Corse**, des chiffres plutôt négatifs, avec, par rapport à l'année passée, un recul des réservations pour les mois de mai et juin de -8 à -15 % (selon les micro-régions et les types d'établissement).

MARDI 5 MAI

Décès de Jean Casili

Le Conseiller Général d'**Ajaccio VI**, réélu neuf jours auparavant, s'éteint dans un hôpital parisien, succombant à la maladie.

Grogne dans les prisons

Dans les trois établissements insulaires (**Casabianda, Ajaccio et Borgo**), les gardiens de prison prennent part au mouvement national. Protestant contre un manque d'effectifs, les mauvaises conditions de travail et la suppression d'une prime mensuelle en cas de maladie, ils bloquent, comme sur le continent, l'extraction des détenus et l'accès aux maisons d'arrêt, ayant parfois à se frotter aux forces de l'ordre.

Le Syvadec poursuit et diversifie ses activités

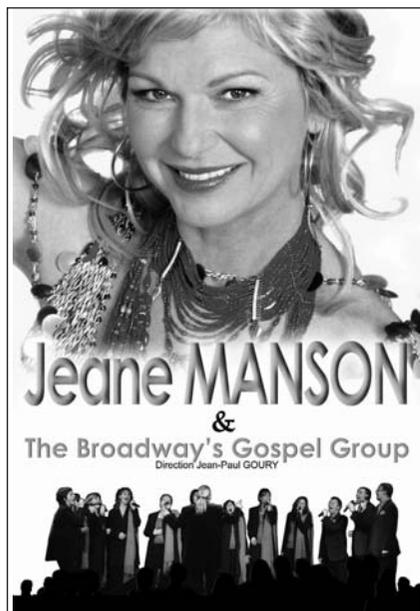
Le **Syndicat pour la Valorisation des Déchets de Corse** présente ses orientations aux élus de la **Région** parmi lesquelles le tri mécano-biologique (la séparation des déchets organiques, à composter, et des matières inertes, à enfouir). Quelques jours auparavant, il avait lancé l'opération "**Table Verte**", label réservé aux professionnels de la restauration disposés à recycler leurs huiles, lesquelles seront dorénavant stockées dans des fûts adaptés et récupérées 4 à 5 fois par an. Un travail salué par les Conseillers Territoriaux.

PADDUC à venir

La **Région** annonce que le **PADDUC** sera examiné les 15 et 16 juin.

JEANE MANSON

Du gospel à la polyphonie, rien que pour la Corse...



Depuis sa première tournée avec Sacha Distel, l'Américaine Jeane, débarquée à Paris un beau jour de 1974, a parcouru un sacré bout de chemin : promue Chevalier des Arts et des Lettres pour l'ensemble de sa carrière, elle a enregistré plus de 500 chansons et 25 albums (la plupart chez Sony Music), reçu 6 singles d'or, 2 albums d'or et 1 de platine, fait plus de 5000 concerts et vendu plus de 24 millions de disques, parmi lesquels les grands titres de variété que l'on connaît - auxquels notre Michel Mallory insulaire apporta une large contribution - mais aussi des albums classiques ou country auxquels elle offrit son timbre puissant et guttural avant de choisir, il y a dix ans, la voie sacrée du Gospel. Aujourd'hui, même si elle ne fait pas que cela, Jeane Manson se plaît donc tout particulièrement à chanter dans les églises : là, dit-elle, «la musique résonne comme nulle part ailleurs». Du 2 au 6 juin prochain elle sera en Corse avec le Broadway's Gospel Group et pourrait bien nous réserver, aux côtés de la confrérie Saint Joseph, la surprise d'une polyphonie

insulaire à sa façon. 21 ans que l'artiste aux boucles de lumière n'avait pas donné un concert dans l'île ! Une raison supplémentaire pour ne pas rater le rendez-vous.

► **Jeane, depuis 2000, le Broadway's Gospel Group vous accompagne sur les routes de France pour des concerts dans les églises et les cathédrales. Comment s'est faite votre rencontre avec la musique religieuse afro-américaine ?**

J'avais tourné deux ans auparavant en France et en Suisse avec les Choeurs de l'Armée Rouge Alexandrov et chanté déjà dans une centaine d'églises avant d'enregistrer avec ces mêmes Choeurs deux albums classiques à Moscou. J'ai eu envie de poursuivre la démarche du chant d'église. D'autant qu'étant Présidente d'honneur, dans la commune normande où j'habite, d'une asso-

ciation souhaitant restaurer l'église du village, nous organisons des spectacles pour financer cela et avons trouvé un groupe de Gospel qui chantait à Rouen et que nous sommes allés voir et écouter. De là est née mon amitié avec le Broadway's Gospel Group et depuis 10 ans nous chantons ensemble.

► **Qu'est-ce qui, dans le chant d'église, vous séduit particulièrement ?**

Il y a déjà tout le message que transmet l'église et l'atmosphère qui s'en dégage, faite de spiritualité, d'amitié et de paix, ce que l'on ne ressent pas forcément en d'autres lieux, même si l'on porte tout cela

déjà en soi. Et puis c'est un décor naturel fantastique qui par ailleurs se prête à une sonorisation toute particulière !

► **En 10 ans de tournée, n'avez-vous pas le sentiment d'avoir fait le tour de cette expérience ? Comment avez-vous fait évoluer vos concerts ?**

Nous changeons régulièrement de répertoire. Et puis il y a 45 000 églises en France, ce qui nous laisse une bonne marge de manoeuvre ! Nous pouvons revenir sur nos pas, comme à Colmar, où nous avons déjà chanté trois fois. Le public est là, nous avons cette chance. Sinon, il faut aller à sa rencontre. Les disques, la télévision, c'est

L'AMI MICHEL MALLORY

Pour Jeane, évoquer le nom de Michel Mallory est naturel. La chanteuse parle volontiers, sans qu'on l'y conduise, de la joie qu'elle a eue à travailler avec celui-ci et du talent de l'homme : « Il sait comme personne mettre les notes en mots et donner, au travers de la musique, beaucoup d'amour. Il est resté un ami fidèle. Dans ce métier c'est plutôt chose rare. » Parmi les chansons de Jeane Manson écrites par Michel Mallory et qui ont été des succès, on peut citer «*Avant de nous dire adieu*», «*La Chapelle de Harlem*», «*Une Femme*», «*Les Larmes aux yeux*», «*Une Américaine à Paris*» et «*Un enfant est né*». L'insulaire a par ailleurs écrit tous les textes en français de l'album *Country Girl* de Jeane que celle-ci a enregistré à Nashville en 1996 en anglais et en français (double CD).

ON

Photo : Christophe Lartige

fini. Tout est rechargeable chez soi. Donc il faut aller au contact des gens, jusque dans les villages.

► **Jusque-là, durant votre carrière, vous vous étiez essayée à tous les styles. Lorsqu'on fait preuve d'éclectisme, n'est-ce pas difficile de trouver son identité musicale ?**

La musique est mon identité. Ce n'est pas un thème qui définit une identité. C'est la musique, la voix et le chant. Et puis, je continue de faire différents spectacles, mais c'est vrai qu'aujourd'hui, ce que je préfère, c'est chanter du Gospel. Et puis comme on ne peut pas vraiment créer aujourd'hui dans la musique de variétés, parce qu'il n'y a plus de maisons de disque, ni de producteurs ni de distribution, le *live* est devenu quelque chose d'important, et comme je produis moi-même la plupart de mes spectacles, je préfère aller dans des lieux où les gens viennent nombreux pour découvrir quelque chose de nouveau.

► **Justement, vous êtes une chanteuse à voix. Comment entretenez-vous celle-ci ? La travaillez-vous beaucoup ?**

Je fais tout ce qu'il ne faut pas (rires) : fumer, boire de l'alcool ! A côté de cela, je monte à cheval, et je suppose qu'en faisant beaucoup de sport, tout ce poison doit sortir de mes poumons et de mon corps ! Et puis j'ai l'instrument que Dieu m'a donné et voilà (rires) !

► **Le chant et, au-delà, l'art sont une affaire familiale. Un père écrivain, une mère chanteuse et peintre, deux filles qui ont repris le flambeau... De qui, artistiquement, vous sentez-vous le plus proche ?**

De ma mère, bien sûr, pour la voix et le goût de l'art. De mon père pour tout ce qui est *business* et « comment tenir ? » (rires).

► **Savez-vous combien de personnes, aujourd'hui, écoutent encore « Avant de vous dire adieu » ?**

Ce que je sais, c'est qu'entre les passages à la radio ou à la télévision, et mes spectacles, ça se vend toujours, ça s'écoute toujours et je la chante toujours.

► **Votre meilleur souvenir de concert ces 10 dernières années ?**

Je n'ai que de bons souvenirs. J'ai pu découvrir et visiter des lieux patrimoniaux fantastiques : l'église de vitraux de Montar-

gis, la Cathédrale de Chartres. Tout ce que l'être humain a pu faire, même s'il est capable de le détruire aussi vite, est quand même exceptionnel. C'est aussi à cela qu'il faut rendre gloire : à la persévérance de l'être humain pour arriver à faire du beau. La laideur de ce monde, on essaie de l'oublier, mais la beauté, on essaie de la garder !

► **Vous avez été décorée de l'Ordre National du Mérite pour la chanson « Hymne à la Vie » composée par Francis Lai et qui traite des problèmes d'environnement. Vous considérez-vous comme une artiste engagée ?**

Oui. Je suis une artiste qui, comment dire, aime la vérité, l'honnêteté, l'équilibre des choses. Donc, lorsqu'on déséquilibre le monde, lorsqu'on porte atteinte aux enfants, à l'environnement, aux animaux, ça me touche, bien sûr. Je suis sensible à la souffrance.

LES DATES ET LIEUX DE LA TOURNÉE

au Palais des Congrès d'AJACCIO
MERCREDI 3 JUIN à l'Eglise St Jean-Baptiste de BASTIA
au Centre Culturel de PORTO VECCHIO
VENDREDI 5 JUIN au théâtre de Verdure de CORTE
en plein air à CALVI



Photo : Bruno Bébert

J'ai toujours aimé la Corse et sa beauté, la Corse étant un pays qui a également une grande vivacité. C'est pour moi l'île la plus belle du monde. Et puis les Corses sont vraiment très hospitaliers. Quand je suis arrivée à Bastia, j'ai été tellement bien accueillie que je me suis demandé : « Pourquoi ne font-ils pas ça en France ? » (Rires)

► **Ce n'était pas la première fois que vous veniez en Corse, le 19 mars dernier...**

Non, mais ça faisait longtemps que je n'étais plus venue chanter. La dernière fois, c'était à Bastia en 1988.

► **Que réservez-vous de particulier au public corse ?**

Je vais chanter avec la confrérie Saint Joseph de Bastia de la polyphonie et du gospel.

► **A l'occasion de votre venue en Corse pour votre tournée, vous allez présenter par ailleurs à Calvi, aux Rencontres d'art contemporain dont vous êtes la marraine, une de vos peintures ainsi qu'une oeuvre réalisée par votre mère, Chris Stevens, également peintre. Pouvez-vous nous en dire plus ?**

Vous savez, je fais de la peinture comme je le sens. Je n'ai pas l'expérience et le talent de ma mère. Ceci dit, j'adore m'exprimer sur une toile. En l'occurrence, la peinture que je vais présenter et essayer de vendre au profit de l'église du quartier et de la restauration de son horloge, est précisément une peinture de la fête de la Saint Joseph, à Bastia. J'espère qu'elle va se vendre à un bon prix (rires) !

UNE CHANTEUSE DU MONDE

Mariant dans plusieurs langues (français, anglais, espagnol) tous les styles de la Pop au Classique, Jeane a enregistré parmi ses nombreux CD un album de chansons populaires mexicaines intitulé "El Mariachi Mezca" en souvenir des années passées à Mexico.

► **Le Mexique est au cœur de l'actualité. Quels liens avez-vous gardés avec ce pays où vous avez passé les 12 premières années de votre vie et auquel vous avez dédié un album entier ?**

C'est un pays extraordinaire qui, bien que troublé par sa pauvreté, m'a donné, par ses habitants, ses couleurs, sa musique, et sa langue chantante que j'ai pu apprendre, la joie de vivre. Combien d'enfants avec le sourire j'ai vu là et qui n'avaient rien ! Il y a malheureusement aujourd'hui ce problème de la grippe porcine, une épidémie que comme d'autres, nous avons créée nous-mêmes, à l'instar de Frankenstein, créateur contre qui sa propre créature se retourne. Il faut que nous en tirions des leçons, que nous apprenions à faire plus attention, à consommer moins, à ne pas manger de la viande, à respecter notre environnement...

► **On vous a entendue récemment en l'église Saint-Joseph, à Bastia. Comment vous êtes-vous rapprochée de la Corse ?**

► **Vous avez chanté devant le Pape Jean-Paul II à l'occasion d'une messe célébrée devant plus de 200 000 personnes, et en mai 2007, sur la Place de la Concorde, à Paris, devant 50 000 personnes, le soir de l'élection du Président Nicolas Sarkozy. Jeane, de quoi rêveriez-vous que vous n'avez déjà fait ?**

Mon seul souhait est celui d'une vie paisible, avec encore beaucoup de spectacles et toujours la possibilité de monter à cheval.

► **L'avez-vous déjà fait en Corse ?**

Non. Mais je sais qu'il y a une race corse et de belles randonnées à faire.

HALTE SPIRITUELLE AU COUVENT DE VICO

DU 11 AU 16 JUILLET

Le couvent **St François de Vico** propose, comme chaque année en période estivale, une retraite spirituelle ouverte à tous. Celle-ci, animée par le **Père Gaston Pietri**, aura lieu du samedi 11 juillet 2009 (17h30) au jeudi 16 juillet 2009 (8h00). Au programme : exposés, temps de silence et célébrations sur le thème : **"Des hommes et des femmes qui ont croisé Jésus en son temps. En quoi leur itinéraire éclaire-t-il le notre?"**. Informations et inscriptions au Couvent St François - 20160 Vico. Tel: 04.95.26.83.83 - Fax: 04.95.26.64.09.



UNE FÊTE

TOUTE NATURELLE

RENDEZ-VOUS / PAR JEANNE BAGNOLI

Le patrimoine et ses journées, les amoureux et la Saint Valentin... Et depuis trois ans, la nature a sa fête ! Cette année, les 16 et 17 mai sont à marquer d'une pierre blanche car des milliers de sorties et d'activités ludiques et familiales (gratuites !) sont proposées dans toute la France. Dans notre région, des événements sont évidemment prévus et vont permettre au public insulaire de (re)découvrir les beautés cachées de notre île qui en recèle tant...

« **N**otre pari est de partager la nature avec le plus grand nombre afin qu'elle soit aimée et, à terme, respectée ». A l'instar d'**Allain Bougrain Dubourg**, président de la **LPO**⁽¹⁾, les organisateurs de la **Fête de la Nature** ont voulu créer un événement festif et fédérateur.

Une troisième édition pleine de promesses !

A l'origine de cette fête un peu particulière, on trouve des amoureux de la nature qui ont eu envie de donner à tous le plaisir de (re)découvrir ses richesses naturelles et de renouer des liens forts avec l'environnement. Nombreux et motivés⁽²⁾, ils ont décidé de s'unir « pour créer en France un événement annuel, festif, dont l'objectif est de permettre à chacun et à chacune de nos concitoyens de se rapprocher de la nature et de mieux la connaître ». Pendant un week-end, des professionnels et des bénévoles des réseaux de protection de la nature font découvrir gratuitement des espaces connus ou inconnus à un public curieux. Il est invité à découvrir des espèces emblématiques ou méconnues, à arpenter des territoires parfois familiers sous la conduite de guides naturalistes, pour mieux comprendre le travail et la passion des gestionnaires d'espaces naturels, des forestiers, des acteurs de la protection de la nature qui veillent au maintien de la biodiversité. Le bilan de l'année dernière est plus que positif : près de 1500 manifestations ont été proposées dans toutes les régions, y compris en outre-mer. Le succès était au rendez-vous avec plus de 300.000 participants et 400 structures locales organisatrices. Les organisateurs espèrent bien renouer avec le même succès cette année et cette troisième édition s'annonce d'ores et déjà comme une grande année puisque plusieurs milliers de manifestations sont en préparation et la **Corse** ne déroge pas à la règle. La découverte de la **forêt de Vizzavo-**

na est évidemment au programme : promenade jusqu'à la **Cascade des Anglais**, visite de la maisonnette de la forêt et de la chapelle... La visite guidée bilingue **Corse et Français** promet de belles découvertes. La visite de la **Réserve naturelle des Tre Padule de Suar-tone** va proposer au public de partir à la découverte des mares temporaires et des paysages du **Parc marin international des Bouches de Bonifacio**.



La forêt de Vizzavona, à voir, à revoir et à protéger

Des initiatives personnelles plébiscitées

Si vous ne le connaissez pas encore, la **Fête de la Nature** est également l'occasion de partir à la découverte du plateau de **Cuscionu à Quenza**. Classé **Natura 2000**, le plateau du **Cuscionu** est la plus vaste estive de **Corse**. Situé au-delà de l'étage forestier, son paysage est marqué par un caractère minéral que viennent tempérer les "pozzini", pelouses composées d'herbacées. Autre lieu de rendez-vous : **Sotta**. La manifestation s'y déroule sur les deux jours à **Gallina Varja** dans un site naturel et rural remarquable. L'objectif est de faire découvrir les éléments du milieu naturel aux moyens d'ateliers thématiques et de jeux : course d'orientation, observation des oiseaux, balade découverte... Des activités nocturnes sont même programmées le samedi soir !



Il faut savoir que toutes les manifestations et activités qui sont présentées dans le programme officiel de la **Fête de la Nature** ont été, au préalable, agréées par les organisateurs. Les critères d'éligibilité à cette fête sont assez stricts : proposer des activités gratuites, favoriser le rapprochement du public et de la nature, proposer des activités au contact direct avec la nature qui ne doivent pas présenter de risque de préjudice direct ou indirect au milieu naturel (le site est laissé dans son état d'origine, les prélèvements dans la nature sont évités...). Originalité de cette édition 2009, les organisateurs souhaitent voir s'impliquer les particuliers. Alors si vous faites partie de ces passionnés, qui entretiennent un coin de nature dans leur propriété ou dans un simple jardin, n'hésitez pas à proposer votre propre « **sortie nature** » ! Ce week-end est l'occasion de faire partager vos connaissances et votre passion au plus grand nombre : « *Tous ceux⁽³⁾ qui, collectivement ou individuellement, proposent une sortie dans le cadre de la Fête de la Nature sont les bienvenus. Les manifestations doivent être clairement identifiées, et distinctes de toute opération promotionnelle ou commerciale. Après vérification du respect des conditions, elles seront validées avant intégration dans le catalogue des manifestations Fête de la Nature 2009.* ».

⁽¹⁾LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

⁽²⁾L'Association Fête de la Nature a été créée par l'ensemble des 42 réseaux publics et associatifs de protection de la nature rassemblés au sein de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et par Terre Sauvage, le magazine de nature édité par Milan Presse (groupe Bayard)

⁽³⁾ Plus d'informations sur www.fetedelanature.com



PROPOS RECUEILLIS PAR PAUL AURELLI ET PIERRE BARTOLI

40 ans et puis...

(Suite)

L'initiative de commémorer le 27 avril 1969, dans le numéro précédent de notre journal, a été saluée par un très grand nombre de lectrices et de lecteurs de tous âges et tous horizons politiques. D'autres contributions sollicitées nous sont parvenues après « bouclage ». Leur intérêt commande de les publier. Nous continuerons donc dans cette voie. L'ensemble des textes sera, par ailleurs, recueilli dans un hors-série, à paraître courant juin 2009.

Simon RENUCCI

DÉPUTÉ ET MAIRE D'AJACCIO

“ Le pouvoir gaulliste, sourd aux aspirations du peuple ”

► **Simon Renucci, qu'évoque pour vous la date du 27 avril 1969 ?**

D'abord le souvenir d'un printemps de ma jeunesse. J'étais alors étudiant en médecine, je travaillais beaucoup, mais j'étais heureux car j'avais le sentiment de vivre une période où naissaient de grandes espérances. L'année précédente, c'était **Mai 68**, et j'avais pleinement adhéré à ce mouvement. Ce n'était pas qu'une affaire de génération, mais un profond désir de changement au service d'un idéal humaniste et de Progrès que je continue de porter à travers mon engagement politique.

► **Le referendum du 27 avril 1969 fut selon vous une chance pour la France, un rendez-vous manqué ou une formidable méprise quant à l'enjeu ?**

Le pouvoir gaulliste semblait sourd aux aspirations que j'ai évoquées. Les **Français** avaient certes témoigné de leur soutien massif au régime lors des élections législatives anticipées de 1968, mais le gouvernement était crispé. Le **Général** ressentait un certain décalage qui s'était installé entre lui et le peuple. Il a voulu le combler par une réforme des institutions qui était censée ouvrir la voie à une nouvelle organisation territoriale et à une plus grande participation

des forces vives, ce qui en soi allait dans le bon sens.

Mais la démarche était ambiguë. A gauche, elle a été perçue comme la volonté d'obtenir un plébiscite pour engager un vaste plan de réformes destiné à contrer **Mai 68**. A partir de là, on ne peut pas reprocher aux **Français** de s'être trompés sur les enjeux : c'est le **Général** lui-même qui a mis sa démission dans la balance !

► **Comment l'avez-vous vécu en tant que citoyen ?**

Logiquement, j'ai voté non. Mais, avec le recul du temps, je me rends compte que par ce referendum le **général** cherchait sans doute à prendre de la distance avec la frange la plus conservatrice de la droite que les élections de 1968 avaient renforcée.

► **40 ans après, que pouvez-vous en dire et quelles leçons en tirez-vous ?**

Je pense que si les **Français** ont voté non, ce n'est pas seulement parce que la **France** n'était pas prête pour la régionalisation et la participation. Je crois qu'ils ont rejeté la méthode autant que le contenu de la réforme. C'est d'ailleurs souvent le cas lors d'un referendum.



Pour ma part, la régionalisation, alliée à la participation, est un mouvement qui va dans le sens de l'Histoire, de la construction européenne et de la mondialisation. Mais son approfondissement, que j'appelle de mes vœux, ne doit pas être une nouvelle forme de technocratie et de centralisme régional, tels que beaucoup les percevaient dans le projet de 1969. Il doit permettre une gestion plus équilibrée du territoire, plus proche des réalités du terrain et des attentes de la population. Enfin, il faudra qu'il s'accompagne des moyens nécessaires pour garantir la cohésion sociale.

Ange SANTINI

PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

“ Le caractère précurseur et même visionnaire de la pensée gaullienne ”

► Ange Santini, qu'évoque pour vous la date du 27 avril 1969 ?

Le referendum du 27 avril 1969 est une date essentielle dans l'Histoire de la V^{ème} République et occupe une place particulière, c'est vrai, dans notre mémoire collective. Il ne l'est d'ailleurs pas tant pour les sujets qui étaient en cause - la réforme du Sénat et la régionalisation - que parce son échec provoqua dès le lendemain le départ du Général De Gaulle. Son retrait de la vie politique, un peu plus d'un an avant sa mort, était certes attendu par beaucoup - voire même espéré par certains au sein de la majorité présidentielle de l'époque. Il en avait lui-même parlé en cas d'échec du referendum. Il n'en reste pas moins qu'il a constitué un choc pour tous. Le communiqué laconique par lequel il était annoncé, et qui est par sa sobriété d'une dignité prodigieuse, est dans toutes les mémoires : «*Je cesse d'exercer mes fonctions de président de la République. Cette décision prend effet aujourd'hui à midi.*»

C'était, même pour ses adversaires, le départ de la figure immense qui gouvernait la France depuis 11 ans, et dominait, d'une façon ou d'une autre, la scène nationale et internationale depuis le 18 juin 1940,

► Ce référendum, ce fut une chance pour la France, un rendez-vous manqué ou une formidable méprise quant à l'enjeu ?

Le referendum de 1969 est à la fois un rendez-vous manqué et une méprise quant aux enjeux considérables qui étaient en cause.

Un rendez-vous manqué parce qu'il y avait, en dehors de la redéfinition du rôle du Sénat, l'amorce d'une politique ambitieuse en matière de décentralisation qui visait à faire des simples «*régions de programme*» de véritables collectivités territoriales dotées d'une personnalité juridique. C'est un des

domaines, avec par exemple la participation, où se révèle le caractère précurseur et même visionnaire de la pensée gaullienne. Le rejet de cette réforme fera perdre plus de dix ans à notre pays dans cette nécessaire modernisation de nos institutions et explique les réticences ultérieures de l'Etat, jusqu'aux lois de 1982, à engager franchement le mouvement décentralisateur qui s'imposait pourtant. La loi de 1972, par exemple, créera bien des Etablissements Publics Régionaux, mais ils seront dotés de pouvoirs extrêmement réduits.

Rendez-vous manqué pour la Corse aussi : le projet, il faut le rappeler, prévoyait en outre que la Corse soit détachée de ce qui était alors la «*Circonscription d'action régionale*» Provence-Côte d'Azur-Corse. Les résultats du referendum de 1969 montrent d'ailleurs le soutien que ce projet avait dans notre île : alors que le «*non*» l'emporte au niveau national avec 52,41 % des voix, c'est le «*oui*» qui gagne largement en Corse avec 54% des suffrages. Le très fort enracinement insulaire du gaullisme n'expliquait pas tout ; c'était aussi l'intérêt de la Corse que cette réforme fût adoptée. Et on peut tout à fait imaginer que si la décentralisation avait débuté plus tôt en Corse, les événements de la décennie suivante, dont l'héritage pèse encore sur notre situation politique, ne se seraient pas déroulés de la même façon...

► Comment l'avez-vous vécu en tant que citoyen ?

Je peux difficilement vous dire comment j'ai vécu cet événement, et encore moins comment je l'ai vécu «*en tant que citoyen*» : j'avais dix ans à l'époque et un souvenir personnel sur un tel sujet risquerait fort de relever de la reconstruction a posteriori ...



► 40 ans après, que pouvez-vous en dire et quelles leçons en tirez-vous ?

Il y a, je crois, des leçons toujours actuelles à tirer de cet échec.

Tout d'abord que le referendum est un outil extrêmement délicat à utiliser. C'est une pratique proche de la démocratie directe - «*l'appel au peuple*» sur un sujet particulier - et qui pour cela a longtemps caractérisé les traditions politiques bonapartiste et gaulliste. Mais il est aussi l'occasion de poser, à la Nation, une sorte de «*question de confiance*» sur la politique générale d'un gouvernement.

C'est ainsi que la conjonction des oppositions en 1969 - toute la gauche, l'extrême droite antigauilliste, les centristes, mais aussi une partie de la classe politique en raison de la réforme du Sénat - a fait échouer un projet qui était modernisateur et d'intérêt national pour des raisons qui étaient largement d'ordre politique.

Des exemples beaucoup plus récents, celui de 2003 sur l'organisation institutionnelle de la Corse, ou celui de 2004 portant ratification du **Traité constitutionnel européen**, confirmeront d'ailleurs combien la réponse à un referendum n'est pas forcément la réponse à la question qui est posée...

CHARLES DE GAULLE (*Discours de Quimper, le 2 février 1969*)

CITATION

“POUR QUE CETTE RÉNOVATION SE RÉALISE SUIVANT LES MÊMES PRINCIPES AU PLAN DE LA NATION EN MÊME TEMPS QU'AU PLAN DE LA RÉGION, NOUS DEVONS TRANSFORMER LE SÉNAT, AFIN QUE S'ASSOCIENT DANS LA PRÉPARATION DES LOIS LES MÊMES SORTES D'ÉLUS ET LES MÊMES SORTES DE DÉLÉGUÉS AVEC LEURS COMPÉTENCES ET LEURS RESPONSABILITÉS.”

Marie-Jean VINCIGUERRA

«La triste victoire des conservatismes»

«**D**éstabilisé par les événements de 1968, «vaste entreprise, selon lui, de destruction et de subversion», **De Gaulle** veut «traiter ce mal du siècle qui est aussi celui des âmes» par une réforme fondamentale dont les mots-clés sont : **Région** et **Participation**, **Diversité** dans l'**unité**. Pour le **Général**, la création des régions gérées par une assemblée où se confondraient les élus du suffrage universel et les représentants des intérêts économiques et professionnels, la transformation du **Sénat** en une sorte de **grand Conseil Economique et social** qui représenterait les **Régions**, tout cela devait constituer un ensemble, le socle de «la grande réforme

Maître, **Etienne Borne**, l'a excellemment dit: «le référendum du général De Gaulle a été une remise en cause de cette relation singulière avec la France qui a été la mystique de son existence politique». Hélas, ce fut, de la **Droite** à la **Gauche**, la conspiration de tous les opposants. Et le «**Non**» l'emporta. Honneur à la **Corse** qui crédita le «**Oui**» de 54% des voix ! **Giscard**, largement responsable de l'échec du référendum, mit en sommeil la régionalisation, qui ne retrouva un second souffle – par voie législative – qu'en 1982 (loi du 2 mars 1982).

Certes, on ne refait pas l'Histoire avec des si... Mais l'on peut se prendre à rêver. Si le «**Oui**» était passé, on aurait pu faire l'économie de bien des violences. La revendication autonomiste n'aurait pas été diabolisée... Un dialogue moins tendu aurait pu s'établir entre **Paris** et la **Corse**... Adossés à la puissance française, les insulaires, ne se sentant plus assujettis, auraient mieux géré leurs intérêts, leur singularité, leurs passions. Ce dont nous a privé l'échec du référendum, c'est peut-être de ce rapport d'ordre spirituel entre la **France** et les provinces qui l'ont constituée, ce lien mystique, dont le **Général** était le garant. Républicain monarchiste, devenu «**jacondin**» selon le mot d'**Edgard Pisani** (jacobin+girondin, invention verbale pleine de sens et d'humour), **De Gaulle**, avec la participation, redonnait voix aux **Parlements**



des anciennes Provinces, sang aux membres ankylosés d'un **Etat** hypercentralisé.

La **France** et la **Corse** ne sont pas des abstractions, mais des réalités charnelles et spirituelles. Le véritable contrat qui les lie ne saurait être que celui d'un respect mutuel de leurs personnes. Ce respect implique une participation active de tous les citoyens, «participation qui est la voie que nous devons suivre pour rendre plus humaine et plus efficace la société mécanique moderne et éviter les pires secousses» (**Charles De Gaulle** 10 avril 1969).

Les choses étant ce qu'elles sont, plutôt que de céder à la morosité des regrets, en ces temps de crise et d'incertitude, puissions-nous tirer des intuitions gaulliennes une inspiration nouvelle et une leçon d'avenir ! »

“**L'AVÈNEMENT DE LA RÉGION, CADRE NOUVEAU DE L'INITIATIVE DU CONSEIL ET DE L'ACTION POUR CE QUI TOUCHE LOCALEMENT LA VIE PRATIQUE DE LA NATION, VOILÀ LA GRANDE RÉFORME QUE NOUS DEVONS APPORTER À LA FRANCE !**”

CHARLES DE GAULLE

Discours de Quimper, le 2 février 1969

française de notre siècle ». La participation aux projets et aux responsabilités impulserait les activités régionales, ressorts de la puissance économique nationale de demain. Ainsi, les objectifs de **De Gaulle** étaient-ils d'ordre économique, social... et sous-tendus par une finalité spirituelle : trouver des relais pour la planification et l'aménagement du territoire, créer les conditions d'une justice sociale plus équitable, prendre en compte l'aménagement du territoire, les spécificités culturelles – l'âme – des régions, voilà tout ce que contenait d'essentiel la réforme proposée par le référendum du 27 avril 1969. Le pragmatisme visionnaire du **Général** faisait de la participation non seulement l'outil privilégié, mais le symbole d'un nouvel ordre économique.

Son erreur fut double : d'abord d'esquisser un projet qui méritait de plus amples explications et une meilleure communication. Ensuite d'en faire, au moment même où son crédit s'épuisait, le **Symbole** de sa légitimité, de ce lien qui liait **De Gaulle** à la **France**. Mon

SYNDICAP
IMMOBILIER
 Avec mon Syndic,
 La Gestion de ma copro,
 C'est CARRÉ !
 33, Rue César Campinchi - 20200 BASTIA
Tél : (33) 04 95 31 48 08



5^{ème} nuit des Musées

Dans le Département de Haute-Corse

Le public est invité (entrée libre) à découvrir ou redécouvrir de manière originale les richesses et la diversité du patrimoine historique et archéologique insulaire, le samedi 16 mai 2009 au **Musée départemental d'Archéologie d'Aléria** et au **Musée départemental Pascal Paoli de Morosaglia**. A **Aléria**, le groupe **Corsica Antica** recréera une ambiance musicale dans les salles du **Musée**, en s'imprégnant des thématiques évoquées à travers les objets archéologiques exposés, et en jouant avec des instruments traditionnels (flûtes, cornemuse, bombarde, violon, saz, cetera, percussions) des musiques corses antiques et médiévales d'inspiration méditerranéenne et de filiation orientale, ainsi que des morceaux de la renaissance italienne, corse et des **îles de Méditerranée**. L'exposition temporaire «*L'épigraphie antique à Aléria, les inscriptions découvertes lors des fouilles archéologiques*», qui illustre la vie de la cité à l'époque romaine, sera également ouverte au public en complément des collections permanentes. A **Morosaglia**, à la façon des saltimbanques et autres troubadours, la **compagnie L et Cie** offrira une intervention jonglée et replongera le **Musée Pasquale Paoli** dans l'époque des **Lumières**. Sur fond de jongleries rythmées et tambourinées autour du **Musée**, le public découvrira **Pascal Paoli** à travers quelques unes de ses citations, accompagné de la grande **Catherine de Russie** qui nous enchantera de quelques chants de son vaste pays, nous invitant sans doute à quelques pas de danse, ainsi que de **Monsieur de Boswell**, ami de **Paoli**. Pour tout renseignement, contacter le **Musée Pascal Paoli de Morosaglia**, au **04 95 61 04 97** et le **Musée d'Archéologie d'Aléria** au **04 95 57 00 92**.



5^{ème} Journée de l'écocitoyen

Le 16 mai à Santa Maria di Lota

L'association **Idées** organise la **5^{ème} Journée de l'écocitoyen**, le samedi 16 mai, de 10h à 19h, à **la Maison Saint Hyacinthe de Miamo (Santa Maria di Lota)**. Au programme : exposants, conférences, spectacles, ateliers pour enfants et restauration bio. «*Notre association a pour objectif d'informer sur les gestes simples à mettre en place au quotidien pour*

préserver l'environnement et la Santé, explique l'organisatrice Sylvie Marinacci. Cette journée de rencontres et d'échanges veut encourager les citoyens à une action constructive. Un bulletin d'engagement sera remis à chaque visiteur, qui pourra y faire part des gestes écocitoyens qu'il compte mettre en place après la manifestation. » De son côté, le Président d'**Idées**, **Sébastien Monciovi** souligne : «*il ne s'agit plus, seulement, de critiquer les industriels, l'administration ou les municipalités, pour leur demander de faire des efforts. Chacun doit se sentir concerné et participer selon ses moyens, là où il se trouve. Un geste n'est jamais inutile ! Si des dizaines, des centaines, des milliers, des millions de personnes font le même geste, le résultat est colossal. Ceci est vrai dans un sens négatif, comme dans un sens positif. C'est pourquoi il faut penser à agir au quotidien.*»

Salon de l'Auto-Moto

Les 15, 16 et 17 mai à Bastia

A la suite du succès du **Salon de la Moto** organisé en 2008, l'**Agence JT events** réitère ce salon mais le jumelle avec le monde de l'automobile. Prévu initialement le 4 avril, jour de la grande manifestation qui a eu lieu à **Bastia** dans le cadre de l'après-procès **Colonna**, ce salon a été reporté aux 15, 16 et 17 mai prochains. A cette occasion, plus de 60 automobiles et plus de 50 motos seront réunis sur la **place Saint Nicolas, à Bastia**. Les marques de l'industrie mondiale de l'Automobile et de la moto y présenteront leurs gammes de véhicules dans une ambiance festive, ceci malgré la crise. Des avant-premières sont prévues avec des dizaines de machines pour tous les goûts et tous les usages, sans oublier les accessoires, les équipements. Pour tout renseignement, contacter le **06 70 59 78 94**.

Réunion d'information à la CITADELLE

Avec la Mairie de Bastia

Mardi 12 mai, la **Municipalité de Bastia** organise à 18h00 une réunion d'information avec les riverains et commerçants de la **Citadelle** concernant la piétonisation de la **Citadelle**. Point de rendez-vous : ancienne délégation militaire départementale de **Haute-Corse**. La citadelle – **Bastion Nord**.



BARBARA FURTUNA EN CONCERT

Le 14 mai à Bastia

Le groupe **Barbara Furtuna** sera en concert le jeudi 14 mai 2009 à **l'Église San Roccu** à 20h30. Billetterie : **Chorus**, 11 rue César Campinchi et sur place 1h avant le concert. Renseignements au **04 95 37 64 21** ou au **06 75 25 53 65**.





Micheli Leccia, presidente di u Culletivu « Parlemu Corsu ! »

Micheli LECC

U 25 d'aprile scorsu, Prumitei, u Centru di l'Arti di u Focu in Francardu hà accoltu un debattitu intornu à a tematica «Lingua Corsa è Imprese». U publicu è l'attori economici eranu numerosi à francà u passu, venendu da a Corsica sana. Ritornu nantu à st'appuntamentu incù Micheli Leccia, unu di l'organizzatori è presidente di u Culletivu «Parlemu Corsu !» di u quale evoca dinù i prussimi prugetti à prò d'una sucetà corsa bislingua.

Micheli, perchè avè sceltu a tematica «Lingua Corsa è Imprese» per l'ultimu debattitu di u Culletivu «Parlemu Corsu !» ?

A vuluntà di u Cullittivu hè di fà invistiscia à a lingua corsa, tutti i duminia di a sucità. Tandù, dipoi a so creazioni, avemu adunutu l'aiuti intornu à tematici varii, par riattività u riflessu di a parola in corsu è muscià ch'eddu si pò parlà di tuttu in corsu. Dinò avemu fattu azzioni cù i più chjuchi fendu piddà cuscenza à i parenti ch'eddi t'ani unu rolu di trasmissione è d'accompagnamentu in a imparera di a lingua. È po avemu intrudutu a lingua corsa à l'uccasioni di dibattiti, mettendu traduttori à dispusizioni, par fà capì ch'un ci voli à lacà da cantu u corsu parchi certi un lu capiscini. Semu intirvinuti dinò in l'organismu publicu di a Casa di i Quartieri d'Aiacciu par aiutà u so parsonali a rializà una ghjurnata in lingua corsa è sensibilizallu à una furmazioni. In fini, assicuremu una presenza in parechji fieri par fà confarenzi o ghjoca pà i ziteddi, sempri in lingua corsa. Ci paria naturali allora di circà à fà affaccà u corsu in u mondu di i impresi : u mondu icunòmicu hè un mondu d'impurtenza è a lingua corsa ci devi essa presentu com'è in altrò. Forsa hè u locu u più difficiuli à cunquistà ma a noscia dimarchja ci impunia d'intirvena ancu qui.

► Quale sò l'idee messe in ballu mentre st'appuntamentu ?

L'idea era di sensibilizà i impresi corsi à ciò ch'eddi accurdessini una piazza più maiori à a lingua corsa. Di sicuru, ci hè u nomu di a impresa chì si pò metta in corsu ma ci sò parechji altri affari à fà. U ghjornu stessu emu musciatu allora l'avanzata di i travadda cù Prumitei à nantu à traduzioni di u situ internet, di a signalètica interna, è di i bisogna pà una visita di u locu, cù un accompagnatori o cù l'audiòfonu. Un si tratta micca par «Parlemu Corsu !» d'impignassi cù tutti i impresi di Còrsica ma in Prumitei, ci semu

invistiti par fanni un asempiu. Certi impresi fàcini dighjà uni pochi d'affari chì vani in 'ssu sensu. Tandù poni sviluppa ancu di più a presenza di u corsu ma dinò li dumandemu di fà sapè l'iniziativi ch'eddi piddani –com'è emu fattu in Prumitei– par crià una dinàmica à nantu à 'ssu fattu quì. D'altri impresi, par avali, un si sò primurati di a lingua, ma cuntemu di cunviciali ch'eddu hè dinò un più pà a impresa. Par via di u corsu, una impresa moscia ch'edda hè arradicata in u so locu. Tandù, i corsi ani da ricunnoscia i prudutta vinduti com'è sendu i soia è i turisti l'ani da idintificà com'è prudutta idintitarii. A misura a più impurtanti à piddà hè quantunqua quidda chì tocca à a furmazioni di u parsonali. Hè a più bedda manera di fà acquistà a impresa una stampa corsa è ghjè a più bedda manera di cuntribui à a rimissa in pràtica di u corsu à u cutidianu, par chì u so usu un firmessi artificiali.

► Perchè avè sceltu Prumitei, u Centru di l'Arti di u Focu, in Francardu, cum'è puntu di scontru ?

Prumitei hè un locu di sfidi. I so rispunsèvuli ani tinutu à stallà una impresa in un mezu campagnolu è vòlini rinnuvà cù un arti anticu par fallu campà in u mondu d'oghji. Passiu-nati da a lingua corsa, un ci pudiani ché ritruvà cù noscu, chì vulemu rinnuvà cù l'usu di u corsu in tutti i loca è in tutti i duminia di a Còrsica. Prumitei, struttura magnifica da visita, in capacità d'accodda parechji animazioni è posta à mezu à a Còrsica, era u laboratoriu idiali par lampà una chjama à l'altri impresi.

► Tandù, à chi nò hè a lingua corsa in u mondu economicu oghjincu ?

Di sicuru, a lingua corsa un si vedi à bastanza in u mondu icunòmicu par avali. Ma a dumanda ci hè, da a parti di u cunsumatori bramosu d'un pruduttu idintidariu è da a parti di u parsonali di i impresi chì sò pronti à suvità una furmazioni in lingua corsa.

► Cumu si puderia definisce l'azione di u Culletivu «Parlemu Corsu !» ?

«Parlemu Corsu !» voli fà a dimustrazioni chì ci hè una brama pupulara in a sucità. Hè u sensu di l'azzioni ch'è no femu in i diffarenti sittori isulani. Ma u pòpulu solu un pò fà tuttu. Hè bisognu d'essa sustinutu da un pianu ambiziosu. Tandù, par essa efficaci è metta tuttu inghjunu à parità in quantu à i sforza fatti, ci voli à passà da a incitazioni à l'ubbligazioni, ancu pà a furmazioni di u parsonali di i impresi, à piddà in contu in u spartitempu di i impiigati. Cuntemu di riescia una



U publicu è l'attori economici anu participatu numerosi à stu scontru

IA : “Parlemu Corsu”



L'animatori di u dibattitu «Parlemu Corsu !» u 25 d'aprile scorsu in Francardu

mossa maiori par cunvincia i puderi pùblici chì li tocca à agiscia par suddisfà a brama di a pupulazioni. Hè par quissa d'altrondi, chì da una adisioni individuali in u 2007 : profissori, cumircianti, duttori, ritirati... Semu passati à una adisioni d'associa in u 2008 cù U Svegliu Calvese, Scopre, A Capellà, A Falce... È ch'eddi s'affaccani dinò i gruppa culturali com'è Diana di L'Alba, Surghjenti, Tavagna, A Filetta, Culioli, Barbara Furtuna...



► Quale sò i vostri prussimi progetti ?

Da qui à pocu cuntemu d'intirvena à l'uccasioni di a festa di u pani. In Còrsica Suttana. In u mezu iducativu -cù l'aiutu di i panitteri par fà una animazioni pà i ziteddi- è in paesu, fora di u mezu iducativu -cù una riflissioni à nantu à l'avvena di u pani, cù a spirienza di a cultura di u granu corsu. Saremu dinò presenti à i differenti fieri chì s'ani da fà in i sittimani chì venini, è pà u mesi di ghjunghju pudemu dighjà annuncia ch'è no appruntemu in Portivechju, una ghjurnata d'azzioni, in tornu à a timatica «Lingua, Rock è mudirmità» !

«Mubilizassi pà a salvezza di a noscia lingua»

U originariu di u paese di Conca, Micheli Leccia, 38 anni, hè insegnante in lingua è cultura corsa à u Collegiu di Purtivechju 2. Per l'Informateur Corse Nouvelle, volta nantu à ciò chì l'hà purtatu à dassi di rimenu incù u Culletivu «Parlemu Corsu !».

Cumu è quandu hè natu u Culletivu «Parlemu Corsu !» ?

U Culletivu «Parlemu Corsu !» hè natu di maghju 2007. Hè u risultatu d'una cuncirtazioni trà parsoni di a sucità civili, dicisi à riagiscia à pettu à u gattivu statu di saluta di a lingua corsa. 'Ssa cuncirtazioni hè stata iniziata da i profissori chì s'erani aduniti in a struttura «Mossa pà a lingua» par dinucià u discorsu di l'auturità chì faci creda chì u insegnamentu di u corsu si porta bè. A rialità hè altra : in u primariu manca sempri un nivellu d'insegnamentu in corsu, par assicurà a globalità d'un ciculu in lingua corsa, in u secundariu ùn sò furmati i profissori di l'altri disciplini à insegnà in lingua corsa, u statutu d'uzzioni ni faci una sottumateria chì si pò sempri abandonà in cor' di strada...

D'Induve t'hè venuta a brama d'incaricà ti nè ?

Sùpitu quandu aghju cumenciu à insegnà u corsu, aghju vistu chì pà una parti maiori di i ziteddi, era quantu à insegnà una lingua straniera. Si a lingua hè custretta à stà à mezu à i quattru mura di a scola, hè cundanata à spari è à bastanza prestu. Da a scola sola, a lingua ùn pò riinivistiscia a sucità. Ci hè bisognu d'agiscia à tempu à a scola è for' di scola. Mi so' ramintatu ch'è m'era battutu par uttena a criazioni d'un capes di corsu -è à l'èpica ùn pinsaia mancu à essa profissori- è tandu, ùn vidia micca parchi, avà ch'avia una paga in fin' di mesi, ùn saria più militanti pà a lingua. Più chè mai dunqua m'hè parsu impurtanti di mubilizassi pà a salvezza di a noscia lingua.

Quale sò e to sperenze per l'avvene di a lingua è di a cultura corsa ?

L'abrei ani riiscitu à rinuivi una lingua morta. Parchi, in Còrsica, ùn pudariami micca fà campà dinò in carrughju a lingua corsa, una lingua chì par avali hà sempri una assistenza. Ma par quissa ci voli à dassi di rimenu è par capi u travaddu chì ci aspetta, ci voli à essa cuscenti è ricunnoscia chi oghji 'ssa lingua hè muribonda. À « Parlemu Corsu ! » pinsemu ch'edda si pò salvà cù u pianu ch'è no prupunimu -ci hè d'altrondi una pitizioni in ligna à nantu à u nosciu situ internet : <http://www.parlemucorsu.com/>. Ma u ghjornu ch'è l'avaremu ùn sarà finitu l'affari, chì 'ssu pianu ci hà da vulè à accumpagnallu.

Compostage individuel des déchets

Un geste citoyen soutenu par le Syvadec et les élus du Cap Corse

Le compostage est une pratique facile et naturelle alliant environnement et économie. En effet, faire son propre compost est un moyen idéal pour réduire ses ordures ménagères en recyclant les déchets organiques de sa maison et de son jardin en un fertilisant de qualité. Composter permet également de réduire l'achat et l'utilisation d'engrais chimiques. Enfin, ce geste limite les coûts liés à l'élimination des déchets. Dans ce contexte, la **Communauté de Communes du Cap Corse** et le **SYVADEC** lancent un plan de compostage individuel. Cette action prévoit la distribution gratuite de composteurs afin d'équiper 30% des foyers en habitat individuel. Il s'agira ensuite d'accompagner les participants pour qu'ils puissent valoriser près de 70 kg/foyer/an de leurs déchets fermentescibles. Ainsi, si vous résidez en villa individuelle avec jardin et que vous êtes intéressés par la production de votre compost 100% naturel, êtes-vous conviés à la réunion compostage organisée le 14 mai 2009 à 18H00, à la **Confrérie de Luri** (hameau de **Piazza**). Vous pourrez, ce jour, si vous vous êtes préalablement inscrits avant le 10 mai 2009 auprès de la **Communauté de Communes du Cap Corse** au **04 95 31 02 32**, retirer gratuitement un composteur. Si vous ne pouvez pas

vous rendre à cette réunion, une série de réunions «à la demande» sera organisée à partir de juillet 2009. Pour y participer, il vous suffit de vous inscrire directement sur le site internet de l'opération : www.lecompostdansmonjardin.fr (en ligne le 27 avril 2009). Un numéro de téléphone spécifique est opérationnel depuis le 6 mai 2009, pour toutes les questions des particuliers,

qu'elles concernent la pratique du compostage ou bien l'organisation des réunions : **04 95 34 88 98**.



Engagement, autonomie et mobilité des jeunes Les rendez-vous du CRIJ

Le **Centre Régional Information Jeunesse** en partenariat avec le **Point Information Jeunesse d'Oletta** et la **Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports** organisent - dans le cadre du mois de l'**Engagement** initié par le **Ministère de la Jeunesse et des Sports** et de la **Vie Associative** - deux manifestations visant à informer les jeunes sur les moyens qui leur sont offerts pour répondre à leur volonté en termes d'engagement, d'initiatives, de mobilité et d'autonomie : une soirée-débat sur les nouvelles formes d'engagement des jeunes animée par **M. Richez**, responsable de l'**Unité de la recherche des études et la formation** de l'**INJEP**, le jeudi 14 mai de 18h à 20h, au **Point Information Jeunesse d'Oletta** (salle de Conférence de la Mairie d'Oletta) ; une journée d'échange d'expériences, de témoignages et d'informations sur les différentes possibilités de s'engager (bénévolat, junior association, volontariat, validations des expériences...), le Vendredi 15 mai de 10h à 12h et de 14h à 17h, au **CRIJ Corse**, 9 rue César Campinchi à Bastia. Pour plus d'informations, contacter le **04 95 32 12 13**.

VÉHICULES UTILITAIRES RENAULT UN MILLION D'UTILISATEURS ÇA DONNE CONFIANCE⁽¹⁾



Renault Trafic
Générique 2.0 dCi 90

13 700 €⁽²⁾ HT

SOUS CONDITION DE REPRISE

-1000 €⁽³⁾ si votre véhicule a + de 10 ans

www.entreprises.renault.fr

RENAULT N° 1 DES VENTES AUX ENTREPRISES: EN 2008, 1 UTILITAIRE SUR 3 VENDU EN FRANCE EST UN RENAULT⁽⁴⁾

1) Parc roulant Renault VU : source AAA. (2) Prix conseillé pour un Trafic Générique L1H1 1 000 kg 2.0 dCi 90 à 13 700 € HT incluant la remise Renault de 4 500 € HT et la prime à la casse Renault de 1 000 € HT sous condition de la reprise d'un véhicule le plus de 8 ans destiné à la casse par rapport au tarif n° 2177 au 05/01/2009 de 19 200 € HT. Offre non cumulable, réservée aux artisans, commerçants et sociétés (hors loueurs et flottes sous protocole), valable jusqu'au 30/04/2009 dans le réseau Renault participant. (3) Dans la limite de la mesure gouvernementale annoncée le 04/12/08, pour l'achat d'un véhicule utilitaire neuf et la reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse. (4) 33,4 % de part de marché des ventes aux artisans, commerçants et sociétés du 01/01 au 31/12/2008. Source AAA.



DORIA AUTOMOBILES S.A.S
Av de la libération - Lupino - 20600 BASTIA Tél : 04 95 30 13 00
Casatorra RN 193 - 20620 BIGUGLIA Tél : 04 95 58 95 10
www.doria-auto.fr

36

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé établi à Borgo (2B), le 16 avril 2009, enregistré auprès du Centre des Impôts de Bastia le 29 avril 2009, bordereau n°2009/497, case n°8, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL "E.P.F"
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : 2000 euros
Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Gérance : Gérant non associé Monsieur Guiterrez Victor, de nationalité française né le 05 juin 1956 à Verdèse (2B), demeurant 230, rue des Libellules, 20290 Borgo (2B)

Siège : 230, rue des Libellules, 20290 Borgo (2B)

Objet : La réalisation de travaux d'enduits de façades et de peinture intérieure et extérieure.

Et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Clause relative aux parts sociales : Dispense d'agrément pour les cessions aux associés, conjoints, ascendants et descendants.

Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales dans tous les autres cas.

Exercice social : Commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le gérant.

21

Me Alexandre SANTONI

Notaire

A la Résidence de Bonifacio (Corse du Sud)

2, Avenue Sylvère Bohn

Suivant acte reçu par Maître Alexandre Santoni, notaire à Bonifacio, le 15 avril 2009, enregistré au SIE de Porto-Vecchio, le 22 avril 2009, bordereau 2009/142, case n°3, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : "SAJEVA"
Siège : Figari (20114), Lieu-dit Montilati
Durée : 99 années

Objet : L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur, l'exploitation, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Capital : 1000 euros
Apports en numéraire : 1000 euros
Gérant : Monsieur Jean-Jacques Stromboni

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis et mention,
Me Alexandre SANTONI, Notaire.

39

S.A.S.U SO.CO.BAT 2B

Société par actions simplifiée
Au capital de 8000 euros
Siège : 15, rue César Campinchi
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : S.A.S.U SO.CO.BAT 2B

Siège : 15, rue César Campinchi, 20200 Bastia

Objet : L'objet social est :

La pose et l'installation de cheminées, poeles, inserts, foyer fermés, et tous les travaux de petites maçonneries

Durée : 99 années
Capital : 8000 euros

Apports en numéraire : 4800 euros
Président : Est nommé Président de la Société : M. Ramos Oscar Fernando,

demeurant, 15, rue César Campinchi, 20200 Bastia, né le 07 juillet 1979 à Bastia (Haute-Corse), de nationalité française, célibataire
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

44

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Santa Lucia di Moriani du 27 avril 2009 a été constitué la société L.C COORDINATION, SARL au capital de 1.000 euros, dont le siège est à Santa Lucia di Moriani (20230), Lieudit Ponticchio, Villa Leoni, ayant pour objet : l'organisation, le pilotage et la coordination de chantiers et plus généralement toutes prestations de services en matière de suivi et de gestion de chantiers de construction.

M. Nicolas LEONI demeurant à Santa Lucia di Moriani (20230) a été désigné en qualité de gérant. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

51

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 06/05/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : AUTOREPARE
Siège social : Domaine de Suartello, Chemin Ranuchietto, 20090 Ajaccio

Objet : Entretien et réparation d'automobiles et motos ;

- Carrosserie et peinture automobiles ;

- Achat et vente de pièces détachées et accessoire d'automobiles et motos ;

- Achat et vente d'automobiles et motos ;

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2000 euros

Gérance : Mlle Céline Tent, demeurant HLM de Pietralba, Bât. A3, 20090 Ajaccio

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

24

ECO MAT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500 euros
Siège : RN 193 - 20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia, du 20 janvier 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ECO MAT
Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : RN 193 - 20600 Furiani
Objet : La société a pour objet :

- L'achat, la vente, la pose, l'import, l'export de tous matériaux de construction, carrelages, sanitaires, cuisines, revêtements des sols et murs, et d'une façon plus générale toutes fournitures générales pour le bâtiment ;

- La participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, ou autrement de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaire ou connexe.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1500 euros

Gérance : Mme Raymonde Corrieri, demeurant, Villa U Clarinu, Cruciata, Venzolasca, Haute-Corse

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

50

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Dénomination : "LE BABYLONE"

Capital : 1000,00 euros

Siège : Chez M. Joseph Agostini, Hameau de Cassano, 20214 Montegrosso

Objet : La création d'une activité de restauration traditionnelle et de vente à emporter sise à Cassano, 20214 Montegrosso. Ainsi que toutes les activités liées de manière connexe et annexe à l'objet social

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Apports : Les associés n'ont fait que des apports en numéraire : A savoir la somme de 1.000,00 euros. Ladite somme a été déposé auprès d'une agence postale de Calenzana, en Balagne, en Haute-Corse, 20214

Gérance : Monsieur Jean-Philippe Agostini, né le 17 avril 1989 à Bastia (2B), célibataire, demeurant "Stradu di Santu Albanu", Hameau de Cassano, 20214 Montegrosso, Haute-Corse

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

09

TL INVESTISSEMENTS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 40.000 euros
Siège : Zone Industrielle du Vazzio
Route de Sartène - Lot N°11 - Ajaccio 20000

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 20 avril 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : TL INVESTISSEMENTS

Siège : Zone Industrielle du Vazzio, Route de Sartène - Lot N°11, Ajaccio 20000

Objet : Toutes prises de participation dans toutes sociétés françaises et étrangères, civiles et commerciales, ainsi que toutes prestations de services à destination des entreprises, en matière de stratégie, gestion, organisation et trésorerie.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 40.000 euros

Gérance : Monsieur Tony Vauzelle, demeurant, Long Beach, 42, Avenue du Docteur Picaut, 06400 Cannes

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

46

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 23 avril 2009, enregistré à Bastia le 29/04/09 (bordereau 2009/491 case n° 1), il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CABINET DE KINESI-THERAPIE DU FANGO

Siège social : 20 Immeuble Pascal Paoli, Route de Ville, 20200 Bastia.

Objet : Acquisition, administration, gestion immobilière et toutes opérations financières, mobilières et immobilières, s'y rattachant.

Durée : 99 années

Capital : 900 euros

Gérance : M. Marc Angelini demeurant à Santa Severa, 20228 Luri

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

07

J.A.B

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
1, Bd Wilson - Place de la Porteuse d'Eau
20260 Calvi

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : J.A.B
Forme : SCI

Capital : 1000 euros

Siège : 1, Bd Wilson, Place de la Porteuse d'Eau, 20260 Calvi

Objet : Acquisition, mise en valeur, prise à bail, construction location, sous location, administrations de tous immeubles

Durée : 99 ans

Gérance : Alain Bourgoïn Marini, Villa Marina, Quartier Donatéo, 20260 Calvi

Immatriculation : RCS de Bastia

31

Me Alexandre SANTONI

Notaire A la Résidence de BONIFACIO
(Corse du Sud) - 2, Avenue Sylvère Bohn

Suivant acte reçu par Maître Alexandre Santoni, notaire à Bonifacio, le 16 avril 2009, enregistré au SIE de Porto-Vecchio, le 22 avril 2009, bordereau 2009/142, case n°4, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : PIETRA DI VERDE
Siège : Porto-Vecchio, (20137), Résidence Pietra di Sole, Porra c/ la SCI PETRA ROSSA

Durée : 99 années

Objet : L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur, l'exploitation, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Capital : 593.100 euros

Apports en numéraire : 100 euros

Apport en nature par M. Donat Massoni - Marseille (VI° Arr.) 82 à 102 Av. de Toulon, Section 824 C n°157 : Lots 3041 App. Type T4 3ème Et. G Bât. B, et 3102 Cave n°12 2ème s/sol Bât. B. Évalués à 99.000 euros

- Paris (IV° Arr.) 3 Cloître St Merri Section AC n°41 ; Lot 33 Appart. 3ème Et. Évalués à 145.000 euros.

- Aléria : Lieu-dit Pastoricia, Maison Section A n°854. Évaluée : 130.000 euros

- Bastia : * Lieu-dit Fango, Résidence Murat, Section AC n°26 et 27 : Lots 17 Appart. 1er Et. Bât. A et 8 Cave Bât. A. Évalués à 76.000 euros.

* 4, rue Carnot, Résidence Carnot, Section AB n°250 : Lot 9 Appart. 2ème Et Côté N. Évalué à 90.000 euros

* Rue Capanelle, GARAGES ARMA-GNAC, Section AB, n°185 : Lot 1 Box Garage au s/sol. Évalué à 8000 euros.
* 12, Av. Emile Sari, Section AB n°29 : Lot 10 Magasin RDC angle NO. Évalué à 45.000 euros.

Gérant : M. Donat Massoni, dt Rés. Petra di Sole, Porra, 20137 Porto-Vecchio
Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis et mention,
Me Alexandre SANTONI, Notaire.

32

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bonifacio, du 1er mai 2009.

Mme Elisabeth Rocca Serra, demeurant, 1, Vallon des Rochers, 16400 Puy-moyen, de nationalité française, née le 2 octobre 1968 à Bonifacio (Corse du Sud), mariée sous le régime de la communauté légale à Monsieur Laguione, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de Bonifacio, le 1er août 1998.

A donné en location-gérance : Monsieur Marcel Gonzales, demeurant, Quartier Gurgazzo, 20169 Santa Manza, de nationalité française, né le 2 octobre 1964 à Langres (52), divorcé non remarié.

Un fonds de commerce de restaurant-pizzeria, sis et exploité à Bonifacio (20169), 4, rue Saint Dominique et Place Bonaparte, pour lequel il est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 401 233 531, pour une durée de dix mois à compter du 1er mai 2009, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En vertu de ce contrat, Monsieur Marcel Gonzales, exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

20

Jean-Louis FELIX

Avocat - 37-39, rue Paul Sain
84000 Avignon

Tél : 04 90 14 46 01 - Télécopie : 04 90 14 46 02

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2009, les associés de la Société "CA.ME.LO.VAN", Société Civile Immobilière au capital de 1000 euros, dont le siège social était à Cavaillon (Vaucluse), 85, Cours Bournissac, Rés. Avignon 479 294 530, ont décidé de transférer le siège social pour le porter de Cavaillon (Vaucluse), 85, Cours Bournissac, à, **Bonifacio (Corse du Sud), Maora Plage**, avec effet à compter du 1er avril 2009. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. La société sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio. Le gérant de la société est Monsieur Christian Zuria, demeurant, à Bonifacio (Corse du Sud), Maora Plage.

18

Société WORLDINO

SARL au capital de 200 euros
porté à 46200 Euros

Siège social : Forcola - 20129 Bastelicaccia

MODIFICATION DENOMINATION

Aux termes de l'assemblée du 15 avril 09 à Bastelicaccia, il a été décidé le changement de la dénomination anciennement «Editions Productions Distribution WORLDINO» nouvelle dénomination WORLDINO,

MODIFICATION OBJET SOCIAL :

La société a pour objet :

- la production et la réalisation de courts et longs métrages cinématographiques. Mais également :

- la réalisation, la conception, la diffusion d'œuvres audiovisuelles sous quelque forme que ce soit, et plus particulièrement de clip musicaux, reportages documentaires, émissions, programmes audiovisuels, courts et longs métrages cinématographiques et/ou spot publicitaires. Les articles des statuts relatifs à ce changement ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention : La gérante
Mme Fabienne CONTINSOUZAS

11

BATICORSE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège : Cipponu - 20137 Porto-Vecchio

RCS : 492 962 709

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2009, l'assemblée générale ordinaire a nommé : Monsieur Machado de Almeida Nuno Alexandre, demeurant, Capo di Lecci, 20137 Porto-Vecchio, en qualité de gérant associé pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Aletti Thierry.

La gérance,

42

SCP MAMELLI

Saint-Florent (20217)

Tél : 04 95 37 06 00 - Fax : 04 95 37 05 58

AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie Mamelli, en date à Saint-Florent, du 24 avril 2009, enregistré à la recette de Bastia, le 30 avril 2009, bordereau 2009/504, case n°1. Monsieur Pierre Antoine Joseph Jean Valentini, demeurant à Corte (20250), RN 193, Lieu-dit San Gavinu.

A vendu à : Monsieur Laurent Ferrari, demeurant à Alzi (20212), Couvent d'Alandro.

Le fonds de commerce de SNACK, exploité à Corte (20250), Avenue Xavier Luciani, connu sous le nom de "EDEN CAFE" pour l'exploitation duquel Monsieur Ferrari est immatriculé au RCS de Bastia, sous le n° 398 529 545, avec :

Les éléments incorporels suivants :

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés ;

- Le droit, pour le temps qui en reste à courir, au bail des lieux servant à son exploitation ;

Et les éléments corporels suivants :

Les matériel, mobilier, agencements et installations du fonds.

L'entrée en jouissance a été fixée au 24 avril 2009 par la confusion des qualités de propriétaire et d'exploitant.

Moyennant le prix principal de Cinquante mille euros (50.000 euros), s'appliquant aux éléments incorporels pour 21.800 euros et aux matériel, mobilier et agencements pour 28.200 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'Etude du notaire soussigné.

Pour insertion,

19

CORSE CONSEIL INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de six mille euros - 6000 euros

Siège : Centre Commercial de l'Isolella

N°3 Bis - Porticcio - 20166 Pietrosella

RCS Ajaccio : 481 244 697

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2009, la collectivité des associés, statuant extraordinairement a décidé de transférer le siège social et le principal établissement et de modifier corrélativement à l'article 4 al 1 des statuts, à compter du 1er avril 2009.

Le siège social : qui était à 20000 Ajaccio, Ajaccio, 1, Avenue du Premier Consul.

- Est désormais à : **Centre Commercial de l'Isolella, N°3 Bis, Porticcio, 20166 Pietrosella.**

Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

10

Maître Claire**DAUDIN-BRANDIZI**

Avocat - 38, Bd Paoli - 20200 Bastia

Par acte SSP du 2 avril 2009, les associés de la Société ANGELINI FRERES, SARL au capital de 7650 euros, dont le siège est Loreto di Casinca (20215) (441 592 805 RCS Bastia), ont nommé Mme Marie-Claire Angelini, demeurant à Loreto di Casinca (20215), en qualité de gérante, en remplacement de Monsieur Antony Cornu, démissionnaire et ce à compter rétroactivement du 15 mars 2009.

Mention sera faite au RCS Bastia.

23

COMBEL CHRISANAELLE

Société à Responsabilité Limitée

Société en liquidation

Au capital de 100 euros

Siège : N°3 - Lieu-dit Brancale

Route de la Canonica - 20290 Lucciana

Par décision en date du 9 avril 2009, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 9 avril 2009 et sa mise en liquidation.

A été nommée liquidateur, Mme Combet Christelle gérant et associé unique demeurant Clos Les Cigales, Lieu-dit Brancale, route de la Canonica, 20290 Lucciana, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Clos Les Cigales, Lieu-dit Brancale, Route de la Canonica, 20290, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

27

SARL "SOLAIRE SERVICE ASSISTANCE RAPIDE"

13, Chemin du Cercle

20200 Pietranera

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire en date du 06 avril 2009, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'activité de la société à : l'installation de matériel photovoltaïque, l'énergie renouvelable ainsi que l'installation électrique dans les locaux à usage d'habitation et à usage professionnel.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,
Le gérant.

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE

PAR INTERNET

www.infogrefe.fr

L'information légale sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL

3617 infogrefe

0,92€ + 0,86€ TTC/mn

PAR TÉLÉPHONE

0 899 70 22 22

1,349€ TTC/appl + 0,337€ TTC/mn

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

POUR L'ELABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
INTERCOMMUNAL DU CAP CORSE

**ARRÊTE DE MISE
A L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

DE LA REVISION SIMPLIFIÉE DU POS

ARRÊTE N° 9 : du 9 avril 2009

Prescrivant l'enquête publique relative au projet de révision du Plan d'Occupation des Sols Intercommunal du Cap Corse.

Le Président,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13 - R 123-15 à R 123-35 ;
Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983, relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la Loi n°2003.590 du 2 juillet 2003 "Urbanisme Habitat" ;

Vu la délibération du Conseil Syndical du 1er décembre 1995, approuvant le Plan d'Occupation des Sols ;

Vues les délibérations du Conseil Syndical en date du 09/12/2008, prescrivant une révision simplifiée sur les communes de BARRETTALI - MORSIGLIA - OGLIASTRO ;
Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête.

Vues les ordonnances en date du 05.01.2009, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia, désignant Monsieur Jean-Pierre MOMUS, demeurant, Villa Flodo 429, Route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia.

ARRÊTE :

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur la révision simplifiée du Plan d'Occupation du Syndicat Intercommunal du Cap Corse.

Article 2 : Il sera procédé à une enquête publique sur la modification et la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols du Syndicat Intercommunal du Cap Corse.

COMMUNE DE BARRETTALI

1. Création d'une Zone NDD sur les parcelles A 534 - A 536 au Lieu-dit "Campo Giuliani" ;

COMMUNE DE MORSIGLIA

1. Création d'une zone NDD sur les parcelles 1089 et 1085 au Lieu-dit "Campo Grillo" ;

COMMUNE D'OGLIASTRO

1. Création d'une NDD sur les parcelles 336 - 4138 au Lieu-dit "Pianicoli" ;

Article 3 : L'enquête publique se déroulera durant 33 jours, à compter du 7 mai 2009 jusqu'au 8 juin 2009 inclus ;

Article 4 : Monsieur **Jean-Pierre MOMUS**, domicilié à Bastia, Villa Flodo 429, Route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

Article 5 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposées dans les Mairies de :

- * BARRETTALI
- * MORSIGLIA
- * OGLIASTRO

Et au siège du Syndicat pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture des Mairies, afin que le public puisse consulter et présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Article 6 : Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public suivant les modalités suivantes :

*** La Mairie de BARRETTALI**

- Mardi 12 mai 2009 de 8h30 à 11h30
- Mardi 19 mai 2009 de 8h30 à 11h30
- Mardi 02 juin 2009 de 8h30 à 11h30

*** La Mairie DE MORSIGLIA**

- Mardi 12 mai 2009 de 14h à 17h
- Mardi 19 mai 2009 de 14h à 17h
- Mardi 02 juin 2009 de 14h à 17h

*** La Mairie d'OGLIASTRO**

- Jeudi 07 mai 2009 de 9h à 12h
- Jeudi 28 mai 2009 de 9h à 12h
- Lundi 08 juin 2009 de 9h à 12h

Par ailleurs, tout courrier pourra lui être adressé personnellement ou être déposé en Mairie à son attention.

Article 7 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le Président et le Commissaire Enquêteur lequel disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président, le dossier avec son rapport et ses conclusions.

La clôture de l'enquête publique aura lieu le : 08 juin 2009 à 15 heures au Siège du SIVU à la Mairie de LURI où les registres d'enquête devront être déposés par les Maires des communes intéressées entre 14h à 15h.

Article 8 : Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenues à la disposition de toute personne physique ou morale intéressée, en Mairies de BARRETTALI - MORSIGLIA - OGLIASTRO, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, ainsi qu'en Préfecture du Département de Haute-Corse.

Article 9 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera en outre affiché dans toutes les communes du SIVU, et notamment dans les Mairies de **BARRETTALI - MORSIGLIA - OGLIASTRO**, et au siège du Syndicat à LURI, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci. Ces formalités seront respectivement justifiées par les extraits de journaux, les certificats d'affichage établis par les Maires concernés, pour y être annexés aux dossiers à la clôture de l'enquête.

Fait à LURI, le 09 avril 2009
Le Président,
Michel LORENZI.

**LA SCPA MORELLI MAUREL
SANTELLI PINNA RECCHI**

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.

JEUDI 4 JUN 2009 A 8 HEURES 30

Commune de VICO

1er Lot de la vente : G 493 (5a 75)

Parcelle à l'entrée de VICO, au Carrefour, derrière "SPAR"

Mise à prix :1524,49 euros

2ème Lot de la vente : E 326 (66a 35)

Parcelle en bordure du Chemin d'Appriciani à Arbori

Mise à prix :7622,45 euros

3ème Lot de la vente : A 1294 (12a 90)

Parcelle située à "Sagone", sortie Cargèse, au-dessus du Pont - Belle vue mer

Mise à prix :38.112,25 euros

4ème Lot de la vente : Ensemble immobilier "Fontanella", cadastré, G 409, le Lot 7 de la copropriété, soit un local (à usage de dépôt actuellement)

Mise à prix :3.811,23 euros

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux et au procès-verbal dressé par huissier et par experts, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », pour consultation).

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au Cabinet de la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio.

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio,
Le 4 mai 2009,
Pour extrait

Département de la Corse du Sud

COMMUNE DE GROSSETO PRUGNA

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

Nom et adresse de la personne publique : Commune de GROSSETO PRUGNA
BP 93 - Mairie annexe de Porticcio - 20166 Porticcio.

Mode de passation : Art. 28 et 74 - II du nouveau Code des Marchés Publics.

Objet du marché : Appel à maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du Groupe Scolaire de Porticcio

Critères de jugement : Capacité à réaliser l'opération en fonction de l'expérience

Pondération des critères de jugement :

- 1 - Les moyens et références du cabinet spécifique à ce projet (60%)
- 2 - Honoraires (40%)

Justificatifs à produire : Lettre de candidature, documents Cf. art.45 du CMP, description de la structure du cabinet, liste et détail des références, estimation de la rémunération

Date d'envoi à la publication : 30 avril 2009.

Date limite de réception des candidatures : Vendredi 05 juin 2009 à 12 heures

Renseignements : Services Techniques

Mairie annexe de Porticcio - 20166 Porticcio

Tél : 04 95 25 29 29 - Fax : 04 95 25 06 21

Le Maire

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DE LA HAUTE-CORSE**

EXTRAIT DE DECISION

La commission départementale d'aménagement commercial a autorisé les Sociétés "MEONI - PETRURBA - CODIM 2 et FIDIS 2" à procéder à la création d'un ensemble commercial comprenant un supermarché à prédominance alimentaire à l'enseigne "CASINO", d'une surface de vente de 2100 m², et une galerie marchande de 420 m² composés de six boutiques, situé sur la commune de PRUNELLI DI FIUMORBO.

La surface totale de l'ensemble commercial sera de 2520 m².
Le texte de cette décision sera affiché en Mairie de PRUNELLI DI FIUMORBO.

35

CORSE BOIS ENERGIE

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
Au capital de 182.365 euros
Siège : Borgo (20290)
Parc d'Activités de Purettono
343 964 987 RCS Bastia

Suite au décès du regretté Jean-Charles Martinetti, le Conseil d'Administration a en date du 17 décembre 2008.

- Pris acte de la délibération de l'assemblée de la Collectivité Territoriale de Corse du 9 octobre 2008, nommant Monsieur José Galetti, en qualité de nouveau représentant au sein du Conseil d'Administration de la Société CORSE BOIS ENERGIE, aux lieu et place de Monsieur Jean-Charles Martinetti.

- Décidé de nommer Monsieur Jean-Christophe Angelini, en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société aux lieu et place de Monsieur Jean-Charles Martinetti ; Le Conseil d'Administration ayant décidé qu'il cumulerait ces deux fonctions.

Par ailleurs, l'assemblée générale en date du 30 décembre 2008, prenant acte de la démission du cabinet MAZARS & GUERARD de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant, Monsieur Bernard Espana, avec effet à compter du 18 novembre 2008, a décidé de nommer :

- Le Cabinet KALLISTE REVISION COMPTABLE, Parc Technologique de Bastia ZAE d'Erbajolo, 20600 Bastia, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire ;

- Mme Rose-Marie Flach, Parc Technologique de Bastia, ZAE d'Erbajolo, 20600 Bastia, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant.

Pour avis,

08

Feminin'Beauty

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 1 524 euros
Siège social : 35 Avenue Colonel
Colonna d'Ornano
20000 Ajaccio
481 131 696 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 avril 2009, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio

Pour avis,

52

CORSE PROMOTION ET TOURISME**Sigle "COPROTOUR"**

SARL au capital de 9600 euros
Siège : Résidence Marines de Moriani
Bâtiment Accueil, Moriani-Plage
20230 San Nicolao
RCS Bastia : 344 142 849

Aux termes d'une délibération en date du 25/03/2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Pascal, Laurent, Chessa, et a nommé en qualité de nouveau représentant Monsieur Jean-Noël Marcellesi, demeurant Peri Giovanni, Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio, pour une durée illimitée. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

La gérance,

28

Cabinet FORCIOLI-CONTI & VALLI

Avocats associés au Barreau de NICE
54, rue Gioffredo - 06000 Nice
Tél : 04 93 92 67 00 - Fax : 04 93 92 67 92

Cabinet de Stéphane NESÀ

Avocat au Barreau d'Ajaccio
Résidence Diamant I - Place de Gaulle - 20000 Ajaccio
Tél : 04 95 22 82 35 - Télécopie : 04 95 21 74 88

LA MISE EN VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT**D'UNE MAISON D'HABITATION DE 117,92 m² (Loi Carrez)**

Composée de quatre chambres, un salon, une cuisine, une buanderie, un débarras sise à CAURO, Lieu-dit Capitoro, Lotissement Les Résidence de Prunelli II

ADJUDICATION**JEUDI 18 JUN 2009 - 08H30**

Au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO
Siégeant en son prétoire sis Boulevard de l'Abbé Recco à Ajaccio

Le Ministère d'Avocat étant obligatoire pour enchérir, les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de AJACCIO

A la requête de : LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

Société Anonyme au capital de 132.000.000 euros

Dont le siège social est sis à Paris (75001), 19, rue des Capucines

Dont le numéro d'identification est le 421 263 047 et immatriculée au RCS de Paris Agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés es qualités audit siège.

Ayant pour Avocat constitué Maître Stéphane NESÀ, du Barreau d'Ajaccio

Et pour Avocat plaçant François FORCIOLI-CONTI & Pierre-Paul VALLI Avocats associés au Barreau de NICE.

Désignation : Sur le territoire de la commune de CAURO, (Corse du Sud), Lieu-dit CAPITORO, figurant au cadastre sous les références suivantes :

- Section D N°856, Lieu-dit CAPITORO, pour une contenance de 12a 97ca

Et la construction y édifiée.

Ladite propriété formant le LOT numéro CINQUANTE TROIS (53), de la deuxième tranche du Lotissement dénommée "LES RESIDENCES DU PRUNELLI II".

Et la construction, y édifiée, consistant en une maison d'habitation individuelle de type F5, Et tels un surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent, et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination.

Occupation : Les biens seraient occupés par les propriétaires et leur famille

Mise à prix : 60.000 euros (soixante mille euros), outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

Consignation : Les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'Avocat chargé par eux d'enchérir un chèque de banque ou une caution bancaire irrévocable représentant 10% du montant de la mise à prix.

Frais de mainlevée : Si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est ouverte, l'adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions d'hypothèque.

Frais de poursuite de vente : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les règlera sur la quittance de Maître NESÀ, Avocat poursuivant la vente.

Clauses et conditions de vente de l'ensemble immobilier : Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente, déposé au Greffe du Juge de l'Exécution (Immobilier), près le Tribunal de Grande Instance de Ajaccio, le 9 juin 2008. Ce cahier des conditions de vente est consultable au Greffe du Juge de l'Exécution près le TGI de Ajaccio.

Visites : Le jeudi 04 juin 2009 de 10h à 12h et le mercredi 10 juin 2009 de 14h à 16h

* Il est inutile de prendre rendez-vous.

05

COMMUNE DE SORIO**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

Nom et adresse de la personne publique : Commune de SORIO 20246

Tél. : 04 95 37 72 82 / Fax : 04 95 37 73 25

Procédure de passation : Procédure adaptée, selon les articles 28 et 74-II du Code des Marchés Publics

Objet du marché : Consultation pour une mission de maîtrise d'oeuvre dite de BASE Cf. Loi MOP +OPC concernant la réhabilitation d'un presbytère.

Critères de sélection :

1) les moyens et références du cabinet spécifiques à ce projet (60%)
2) le taux d'honoraires proposés (40 %)

Justifications à produire : Lettre de candidature, documents Cf. article 45 du CMP, description de la structure du cabinet, liste et détail des références, estimation du taux d'honoraires de maîtrise d'oeuvre.

Date limite de réception des offres : 20 mai 2009

Date d'envoi à la publication : 30 avril 2009

Le Maire : M. Joseph Chiarelli

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE**EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE**

12

N° 2008RJ0142

Jugement du 12/03/2009, prononçant jugement d'arrêt de plan avec continuation de :

SARL à associé unique
Elisabeth Drapeaud SARL
10, rue des Regans
31000 Toulouse

Etablissement (s) secondaire : Bastia

N° RCS : 352 503 809 RCS Toulouse

Mandataire Judiciaire : Maître Rey, 14, rue Alexandre Fourtanier, BP 7004, 31068 Toulouse Cedex 7.

Commissaire à l'exécution du plan : Maître Rey.

33

FIN DE LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Ile-Rousse, du 23 octobre 2007, par Mme Taddei épouse Pianne Dominique demeurant à 35, Ch. de Palazzi, 20220 Ile-Rousse à Mme Dubois Perrine, demeurant, à 3 Terrasse de Scopa, 20220 Aregnu, d'un fonds de commerce de Restaurant, à l'enseigne CHEZ DUME, sis et exploité à Rue Napoléon, Ile-Rousse pour une durée de 1 an à compter du 23.10.07, a pris fin par résiliation amiable le 30.09.08.

Pour avis,

22

UNIQUE INSERTION

Le contrat de location gérance établi entre la SARL SOCIÉTÉ COMMERCIALE PORTO-VECCHIAISE ASSOCIES SCPA, 1, rue Général Abatucci, 20137 Porto-Vecchio, SARL au capital de 7623 euros, inscrite au RCS Ajaccio, sous le numéro B 438 025 959, représentée par son représentant légal Monsieur Jean Yves Pinguet, et Monsieur Halewa Meyer Joseph né le 27 mai 1969 à Bastia, (Haute-Corse), demeurant et domicilié à Porto-Vecchio (Corse du Sud), 2, Avenue Maréchal Leclerc, immatriculé au RCS Ajaccio, sous le n° 387 970 452. Un fonds de commerce de "prêt à porter chaussures maroquinerie accessoires de mode", exploité à Porto-Vecchio, 20137, 1, rue Général Abatucci, a pris fin le 31 octobre 2008.

Pour avis et mention,

06

SARL BOURGOIN MARINI

SARL au capital de 10.000 euros
Villa Marina - Quartier Donatéo
20260 Calvi
501 302 293 RCS Bastia

Aux termes de l'AGO en date du 29 avril 2009, il a été décidé de transférer le siège social de Villa Marina, Quartier Donatéo, 20260 Calvi, au, 1, **Boulevard Wilson, Place de la Porteuse d'Eau, 20260 Calvi**, à compter de ce même jour, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Mention sera faite au RCS Bastia.

Lors de la même assemblée, il a été décidé de transformer la forme de la société de EURL en Société à Responsabilité Limitée, suite à cession de parts. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,



14

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE - OPÉRATEUR DE RÉSEAU
CCI2B / DC / 2009-029
(MONTANT INFÉRIEUR À 5.150.000 EUROS HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques / Activités aéroportuaires.
Objet du marché : Aménagement des surfaces en herbes côté Ville de l'Aéroport de Calvi SAINTE-CATHERINE.

Lieux de livraison : Aéroport de Calvi Sainte-Catherine

Type de marchés : Marchés de travaux

Caractéristiques principales du marché indiquées au cahier des charges :

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Mode de passation du marché : Défini par les articles 134, 135, 141, 142, 143, 144.III.a), 145, 146, 150.IV.1° du nouveau code des marchés publics.
L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du code des marchés publics (titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts sur la section comptable 136

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale
Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- Le candidat produit à l'appui de sa candidature :
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.
- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.
- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses

suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux travaux relatifs à l'objet du marché ou équivalent effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1er, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 18 mai 2009 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures : Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières.

Critères d'attribution des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Délai de réalisation des travaux (40 %)

- Prix des travaux (60 %)

Durée de validité des offres : 120 jours.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2009-029

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale
Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia Poretta
Tél. 04.95.54.54.61 - Fax : 04.95.54.54.56

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex
Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.
- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 29 Avril 2009.

02

Département de la Corse du Sud

COMMUNE DE GROSSETO PRUGNA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse de la personne publique :

Commune de GROSSETO PRUGNA
BP 93 - Mairie annexe de Porticcio - 20166 Porticcio.

Mode de passation : Art. 28 du nouveau Code des Marchés Publics.

Objet du marché : Etude d'évaluation environnementale

Critères de jugement : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du prix, des compétences et références dans le domaine d'étude

Pondération des critères de jugement :

- 1 - Prix 50 %
- 2 - Délais de livraison 20%
- 3 - Expérience : 30%

Dossier de la consultation : Règlement de la consultation disponible à l'adresse suivante : Mairie annexe de Porticcio - BP 93 - 20166 PORTICCIO

Date d'envoi à la publication : 28 avril 2009.

Date limite de réception des offres : Lundi 25 mai 2009.

Renseignements :

Mairie annexe de Porticcio - 20166 Porticcio
Tél : 04 95 25 29 29 - Fax : 04 95 25 06 21

Le Maire

16

COMMUNE DE SANTA MARIA DI LOTA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de SANTA MARIA DI LOTA

Correspondant :

M. Le Maire, Lieu-dit Mocali
Route du Tennis Miomo - 20200 Santa Maria di Lota
Tél : 04 95 33 24 99 - Télécopieur : 04 95 33 97 77
courriel : santamariadilota@wanadoo.fr

adresse internet : <http://www.santamariadilota.fr>

Objet du marché :

Réalisation d'une voie de désenclavement du nord-est du Hameau de Figarella

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations : 60%

- Délai d'exécution : 40%

Type de procédure :

Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 5 juin 2009, à 12 heures

Autres renseignements :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement sur demande faite par courrier, télécopie, courriel ou directement en Mairie (coordonnées ci-dessus).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30 avril 2009

PROCHAINE
PARUTION

JOURNAL DU 15 MAI 2009
AU 28 MAI 2009 - N°6266

ABONNEZ VOUS A L'INFORMATEUR CORSE

6 MOIS = 32 euros
1 AN = 42 euros

COMMUNE DE CONCA**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****PROCÉDURE ADAPTÉE TRAVAUX****1. Identification de l'organisme qui passe le marché :**

COMMUNE DE CONCA
20135 CONCA

2. PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ : M. le Maire**3. Objet du marché :****3.1. TITRE :**

Travaux de remise en état de voirie suite aux intempéries du 29 au 30 novembre et du 5 décembre 2008

3.2. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

Comblement de fossé ;
Construction de fossé triangulaire à la niveleuse (1000 ml) ;
Reprofilage et remise en état de piste (4000 m²) ;
Réfection de chaussée en enrobé (250 m²).

3.3. LIEU D'EXECUTION : CONCA**4. CONDITION DE PARTICIPATION :**

Critères de sélection des candidatures :
Les candidatures qui sont accompagnées :
de la lettre de candidature (DC4),
de la déclaration du candidat complétée (DC5),
des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du C.M.P.
des références pour des travaux similaires réalisés depuis moins de trois ans ainsi que les moyens de l'entreprise.

5. Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

50 % - Valeur technique de l'offre

30 % - Prix des prestations

20 % - Délai d'exécution

6. Procédures : Procédure adaptée (articles 28 du CMP)**7. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS :**

Tribunal Administratif de BASTIA
20200 BASTIA

8. Conditions de délai : Les offres devront parvenir en mairie avant le lundi 2 juin 2009 à 12 h 00**9. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :**

Par demande écrite à l'adresse suivante :

Cabinet Charles BERNARDINI SARL
Bureau d'Etudes Techniques
Cepepe Espace - RN 193 - 20620 Biguglia
Fax : 04 95 33 65 94
E-mail : cabinet.bernardini@wanadoo.fr

10. Date d'envoi du présent avis à la publication : 5 mai 2009**COMMUNE DE SANTA MARIA POGHJU****AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****(PROCEDURE ADAPTEE)****Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune de STA MARIA POGHJU
20221 Sta Maria Poghju
Tél : 04 95 38 50 44
Fax : 04 95 38 47 34

Mél. mairie.santamariapoghju@wanadoo.fr

Objet du marché :

Prestation de géomètre : travaux topographiques en vue de la division en lots d'une parcelle de terrain communal

Mode de passation :

Procédure et publicités adaptées (article 28 du CMP)

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

M. Dominici Jean-Claude
Maire de SANTA MARIA POGHJU
Port de Taverna
20221 Santa Maria Poghju

Date limite de remise des offres : 25 mai 2009

Le candidat devra avec son offre, produire un dossier faisant apparaître :

- l'identification du candidat,
- ses références, ses moyens humains et son parc de matériel
- les attestations prévues à l'article 45 et 46 du Code des Marchés Publics à l'adresse suivante :

M. Le Maire de SANTA MARIA POGHJU
Port de Taverna
20221 Santa Maria Poghju
Tél : 04 95 38 50 44
Fax : 04 95 38 47 34

Date d'envoi du présent avis à la publication : 6 mai 2009**MAIRIE D'OLMI CAPPELLA**

20259 OLMI CAPPELLA

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****1. Identification du maître d'ouvrage :**

Commune d'Olmi Cappella
Mairie
20259 Olmi Cappella
Tél. 04.95.61.90.17 - Fax : 04.95.61.91.89

2 - Procédure de passation : Marché passé selon la procédure adaptée (article 28-1 et II du C.M.P)**3 - Objet de la consultation :** Réfection du revêtement du parking des HLM, réalisation d'un réseau d'eaux pluviales et réalisation d'un bassin de rétention.**4 - Mode d'obtention du dossier :** Le dossier de consultation est à retirer à la Mairie d'Olmi-Cappella.**5 - Date limite de remise des offres :** Les offres devront être remises à l'adresse indiquée ci-dessus contre récépissé avant le vendredi 22 mai 2009 à 12 heures ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.**6 - Critères de sélection des offres :** L'offre recherchée est l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères et la pondération suivantes :

- Prix : 60 %
- Valeur technique et référence en travaux similaires : 30 %
- Délais d'exécution : 10 %

7 - Renseignements complémentaires :

Commune d'Olmi Cappella
Mairie
20259 Olmi Cappella
Tél. 04.95.61.90.17

8 - Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 4 mai 2009.

Le Maire

COMMUNE DE COZZANO**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****PROCÉDURE ADAPTÉE (ART 28 DU CMP)
MARCHÉ DE TRAVAUX****1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**

MAIRIE DE COZZANO - 20148 COZZANO

2) OBJET DU MARCHÉ : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT, D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES DE TELECOMMUNICATION LE LONG DE LA RD 69**Caractéristiques principales :**

Tranchées en terrain rocheux : 1 570 ml
EU : 1 070 ml PVC DN 200
AEP : 2 000 ml PVC diamètres divers
PTT : 4 500 ml de gaines

Les variantes ne sont pas autorisées.

3) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Critères de sélection des candidatures :
- Capacités professionnelles, techniques et financières.
 - Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.
 - Les candidatures qui sont accompagnées :
- De la lettre de candidature (DC4),
- De la déclaration du candidat complétée (DC5).
 - Des pièces mentionnées à l'article 45 du CMP.
 - Liste de références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 5 dernières années (sauf entreprise de création récente).

4) CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- * 40 % : Valeur technique de l'offre
- * 35 % : Prix des prestations
- * 25 % : Délais d'exécution

5) ADRESSE A LAQUELLE LE DCE PEUT ETRE OBTENU :

Cabinet BERNARDINI
Cepepe Espace - RN 193 - 20620 BIGUGLIA
Fax : 04 95 33 65 94
E-mail : cabinet.bernardini@wanadoo.fr

6) PROCEDURE :

Appel d'offres ouvert (art 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

7) CONDITIONS DE DELAI :

Les offres devront parvenir en mairie, avant le vendredi 29 mai 2009 à 12h00.

8) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 05/05/2009.



48

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**PROCÉDURE ADAPTÉE - OPÉRATEUR DE RÉSEAU
CCI2B / DC / 2009-031
(MONTANT INFÉRIEUR À 412.000 EUROS HT)**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire

Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire

Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques / Activités Portuaires.

Objet du marché : Marché de services de maîtrise d'oeuvre relatifs au réaménagement du hangar 5 du Port de Commerce de Bastia

Lieux de livraison : Port de Commerce de Bastia

Type de marchés : Marchés de services

Nomenclature européenne CPV : 74142110

Catégorie de services : 12

Caractéristiques principales : La mission à réaliser est présentée par les dispositions du CCTP et notamment son article 1

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Mode de passation du marché : Défini par les articles 134, 135, 144.III.a), 146, 150.III.1° et 168.II du nouveau code des marchés publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du code des marchés publics (titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts aux sections comptables 120 et 125

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses

suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1er, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 02 juin 2009 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

* Capacités techniques et financières

* L'examen des compétences en matière de maîtrise d'oeuvre (bâtiment et infrastructure)

* Références et moyens humains et matériels

Critères d'attribution des offres :

- Prix des prestations (50 %)

- Mémoire technique (méthodologie de la prestation et planning) (30%)

- Délai de réalisation : (20%)

Durée de validité des offres : 120 jours.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2009-031

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. 04.95.54.44.39

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Tél. 04.95.55.25.19 - Fax : 04.95.55.25.01

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano

20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66

Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39

Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 04 mai 2009.

04

MAIRIE DE VILLE DI PIETRABUGNO

AVIS AU PUBLIC

**SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT
POUR LA REALISATION D'UN OUVRAGE DE PROTECTION
CONTRE LES INCENDIES**

La commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO, porte à la connaissance du public qu'elle a demandé au Préfet de Haute-Corse de prendre un arrêté de servitude de passage, conformément aux articles L.321-5, L.321.5.1 et L.321.6 du Code Forestier, pour l'implantation d'un ouvrage de protection collective prévu par le Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt sur son territoire.

Les parcelles touchées par ce projet sont les suivantes :

Parcelles cadastrées Section C n°108, 109, 110, 111, 117, 118, 119, 120, 124, 125, 149, 152, 153, 154 et 389.

Les propriétaires concernés peuvent consulter le dossier déposé en Mairie et faire connaître leurs observations par écrit à la Préfecture de Haute-Corse, Rond-Point du Maréchal Leclerc, 20401 Bastia Cedex ou à la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de Haute-Corse, 8, Boulevard Benoîte Danesi, 20411 Bastia Cedex 9, pendant un délai de deux mois.

Le Maire,
Jean BAGGIONI.

Notre Site : www.corse-information.info

03

COMMUNE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS AU PUBLIC

2ème insertion,

Par arrêté n°22/2009 du 7 avril 2009, le Maire de la commune de SANTA REPARATA DI BALAGNA, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet,

M. Jean Paul SIMONI, domicilié 4, rue Carnot, 20200 Bastia, ayant la profession d'expert judiciaire a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie, pendant une durée de 30 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, du lundi, au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie les :

- lundi 4 mai 2009 de 9 heures à 12 heures

- mercredi 20 mai 2009 de 14 heures à 17 heures

- vendredi 5 juin 2009 de 14 heures à 17 heures

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur.

Le Maire, Ange-François VINCENELLI.



55

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE
CCI2B / DC /2009-033
(MONTANT INFÉRIEUR À 133.000 EUROS HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex - Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques / Activités Portuaires.

Objet du marché : Le choix d'un prestataire de services pour la réalisation d'une étude de définition de plate-forme logistique dans le cadre du programme Européen ITALIE-FRANCE MARITIME 2007-2013

Lieux de livraison : Palais Consulaire

Type de marchés : Marchés services

Caractéristiques principales : L'étude s'inscrit au sein d'orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion économique, sociale et territoriale pour 2007.2013

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Mode de passation du marché : Défini par les articles 26.II.1° et 28 du nouveau code des marchés publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du code des marchés publics (titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts aux sections comptables 115

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas

mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1er, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 02 juin 2009 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

- * Capacités techniques et financières
- * Références et moyens humains et matériels du prestataire

Critères d'attribution des offres :

- Prix des prestations (60 %)
- Délai de réalisation de l'étude : (40%)

Durée de validité des offres : 120 jours.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2009-033

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : Tél. 04.95.55.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 04 mai 2009.

49



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE - OPÉRATEUR DE RÉSEAU
CCI2B / DC /2009-032
(MONTANT INFÉRIEUR À 412.000 EUROS HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques / Activités Portuaires.

Objet du marché : Marché de services de maîtrise d'oeuvre relatifs au renforcement et extension de l'éclairage du Port de Commerce de Bastia

Lieux de livraison : Port de Commerce de Bastia

Type de marchés : Marchés de services

Nomenclature européenne CPV : 74142110

Catégorie de services : 12

Caractéristiques principales : La mission à réaliser est présentée par les dispositions du CCTP et notamment son article 1

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Mode de passation du marché : Défini par les articles 134, 135, 144.III.a), 146, 150.III.1° et 168.II du nouveau code des marchés publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du code des marchés publics (titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts aux sections comptables 120 et 125

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1er, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 02 juin 2009 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

- * Capacités techniques et financières
- * L'examen des compétences en matière de maîtrise d'oeuvre (bâtiment et infrastructure)
- * Références et moyens humains et matériels

Critères d'attribution des offres :

- Prix des prestations (50 %)
- Mémoire technique (méthodologie de la prestation et planning) (30%)
- Délai de réalisation : (20%)

Durée de validité des offres : 120 jours.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2009-032

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : Tél. 04.95.55.25.19 - Fax : 04.95.55.25.01

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 04 mai 2009.

25
COMMUNE DE CANARI
MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE
SELON L'ARTICLE 28 DU CMP
(PROCEDURE OUVERTE)

1. **Organisme qui passe le marché :**
Commune de CANARI
2. **Objet du marché :**
a. **Consistance :**
Réparation partielle de la jetée de la Marine de CANELLE
b. **Lieu d'exécution :** Commune de CANARI, Marine de Canelle
3. **Délai d'exécution :** 1 mois
4. **Date de remise des offres :** Mercredi 20 mai 2009 avant 16 heures
a. **Adresse où le dossier peut être demandé ou retiré :**
Mairie de CANARI - Hameau de Piève
20217 Canari
Téléphone : 04 95 37 80 17
b. **Adresse où l'offre doit être envoyée ou déposée :**
Mairie de CANARI - Hameau de Piève - 20217 Canari
5. **Critères de choix :**
(Les critères seront pondérés : Prix : 60% - Valeur technique : 40%)
Prix des prestations au regard du montant du détail estimatif : 60%
Valeur technique des prestations, appréciée au vu du contenu des éléments de la note explicitant les productions des bétons prise mer, les fixations des coffrages et les principes de déroulement du chantier : 40%
6. **Autres informations (Travaux)**
L'accès au site est difficile, l'entreprise doit prévoir son offre en tenant compte de ce facteur essentiel.
7. **Date d'envoi de l'avis à la publication :** Lundi 04 mai 2009

26
COMMUNE DE PARATA
20229 Parata
AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE
DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

1ère insertion,
En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur Le Maire de Parata, en date du 4 mai 2009, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique du 25 mai 2009 au 29 juin 2009 inclus.
Mme Monique ANGELI, assumera les fonctions de Commissaire-Enquêteur.
Pendant le délai susvisé :
- Un dossier sera déposé à la Mairie de PARATA aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Mme le Commissaire-Enquêteur - Mairie de PARATA - 20229, laquelle les annexera au registre.
- Une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur à la Mairie de PARATA les lundi 25 mai et 29 juin 2009 de 9h30 à 11h30 afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

30
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE LA PORTA

20237 - Tél : 04.95.39.21.48 Fax : 04.95.39.29.79

AVIS D'ARRETE MUNICIPAL
RELATIVE AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par arrêté du 28 avril 2009, le Maire de la commune de La porta a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au zonage d'assainissement.
Monsieur Aurélien PIEVE, résidence le Turenne BT E, rue Mondoloni - 20600 BASTIA a été désigné Commissaire Enquêteur par le tribunal administratif de BASTIA, en date du 15 avril 2009.
L'enquête publique se déroulera à la mairie de la commune de La Porta durant un mois, soit du 27 mai 2009 au 26 juin 2009 inclus.
Durant ce délai, un dossier sera déposé à la mairie de la commune de La Porta, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur Aurélien PIEVE Commissaire Enquêteur, qui les annexera au registre.
Afin de répondre aux demandes d'informations du public, une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur en mairie de La Porta, aux dates et horaires suivants :

- Mercredi 27 mai 2009 de 13h30 à 16h30
- Samedi 13 juin 2009 de 13h30 à 16h30
- Vendredi 26 juin de 13h30 à 16h30

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dans le délai d'un mois à compter du dernier jour d'enquête.

La porta, le 4 mai 2009
Le Maire,
Madame GRIMALDI Stéphanie

37
Maître Claire
DAUDIN-BRANDIZI

Avocat
38, Bd Paoli - 20200 Bastia

Par AGE du 30 mars 2009, les associés de la Société CASUCCIA, SCI au capital de 1000 euros, dont le siège est à Aléria (20270), Aghione, (501 971 725 RCS Bastia), ont décidé d'étendre l'objet social à l'acquisition de tout bien immobilier bâti ; éventuellement la jouissance des biens lui appartenant et le cautionnement hypothécaire ou non, des prêts qui pourraient être souscrits personnellement, par les associés en vue de la réalisation de l'objet social". L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS Bastia.

38
SARL PALESTRA CLUB

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 74.700 euros
Siège : Pietranera
20200 Santa Martino di Lota
Siège de la liquidation :
Chez M. Frédéric Plasson
Route de San Martino
Parc de Palagaccio - 20200 Pietranera
RCS Bastia : B 352 559 314

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 30.04.2009, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

53
Société CENTRE
D'AFFAIRE ACTIVA

SARL au capital de 8000,00 euros
Siège : Bastia (20200) 1, rue Napoléon
RCS Bastia : N°441 482 486

DISSOLUTION SOCIETE

D'une décision en date du 31 mars 2009, prise par Monsieur Michael Leonelli, associé unique de la Société à Responsabilité Limitée CENTRE D'AFFAIRE ACTIVA, visée en rubrique, il résulte que la société est dissoute avec effet au 31 mars 2009.
Les oppositions s'il y a lieu, seront faites dans le délai de 30 jours à compter de la présente publication.
La constitution de la société a été publiée dans le journal d'annonces légales l'Informateur Corse du 29 mars 2002.

43
E.P.B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : C/o Cabinet Gérard CLAIR
Boulevard Wilson
20260 Calvi (Corse)
497 792 853 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 1er mai 2009, il résulte que :

- Christophe Brandaloni, demeurant à Monticello (Corse), Lieu-dit Stabielle, a été nommé gérant, en remplacement de Monsieur Olivier Verduri, gérant démissionnaire.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
le représentant légal.

FOCUS
Tournoi International
de Rugby



LE 9 MAI À LUCCIANA

Le Rugby Club de Lucciana Casinca Costa Verde organise son **LXIX^{ème} Tournoi International** qui se déroulera le samedi 9 mai, à partir de 10h, au nouveau **complexe de Lucciana**. Sont concernées les catégories suivantes : moins de 9 ans, moins de 11 ans, moins de 13 ans et moins de 15 ans. Comme les autres années, plusieurs clubs du continent et d'Italie sont attendus : **RC de Seysins, RC de Valréas, Livorno Rufus et Rugby Livorno**. A ce jour, sont également inscrits tous les clubs corses : **RCA Ajaccio, AS Porto Vecchio, CRA Balagne, RC Ventiseri, RC Corte et Bastia XV**. Plus de 400 enfants devraient donc jouer ce samedi. Toutes les personnes désireuses de passer une journée sportive sympathique, seront les bienvenues. Pour plus d'infos, appeler le **04 95 36 13 81**.



56

AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX

Section I : Pouvoir adjudicateur

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction Générale des Services Techniques
22 Cours Grandval BP 215 -20187 Ajaccio Cedex 1

Adresse(s) internet :Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>**Adresse auprès de laquelle les informations complémentaires peuvent être obtenues :** Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9
Tél. 04 95 34 86 02 - Fax 04 95 31 29 58

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9
URL : <http://www.corse.fr>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité Territoriale

Section II : Objet du marché

DESCRIPTION**Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :**

RN 193 / RN 198 - Voie nouvelle entre Borgo et Vescovato - Terrassements, assainissement, bassins, merlons (Lot 7)

Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Travaux. Exécution. Code NUTS FR832.

L'avis implique : Un marché public

Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

RN 193 / RN 198 - Voie nouvelle entre Borgo et Vescovato - Terrassements, assainissement, bassins, merlons (Lot 7)

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 45233120

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui**Division en lots :** Non**Des variantes seront prises en considération :** Oui**QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ**

Les principales quantités sont :

- Déblais de toute nature : 565 000 m³
- Couche de forme traitée chaux ciment : 54 000 m³
- Remblais : 400 000 m³
- Canalisations et cadres de tous types et sections pour assainissement pluvial : 2 000 ml

- Bassins d'orage : 8 U
- Géomembrane PEHD d'étanchéité : 25 000 m²
- Caniveaux trapézoïdaux béton : 1 200 m

I- Enrochements : 9 500 m³

Les variantes par rapport à l'objet du marché sont autorisées dans les limites du dossier de consultation.

Toutefois, les candidats ne sont pas autorisés à modifier les points suivants :
- la ligne rouge du projet,
- la classe de la plate-forme de chaussée,

- pour la couche de forme traitée : l'épaisseur de la couche de forme et la provenance des matériaux à traiter.

Délai d'exécution : 16 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Date prévisionnelle de début des travaux : janvier 2010.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Cautionnement et garanties exigés :

Caution : non exigée

Garantie : chiffre d'affaire

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au chapitre 908/821 - article 2315 - opération 1212/0177T.

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics.

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont révisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des cotraitants solidaires.

Tous les types d'entreprises sont admis à concourir.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Pour le candidat :

- la lettre de candidature suivant modèle DC4.

Pour le candidat et chacun des co-traitants et sous-traitants éventuels :

- la déclaration du candidat suivant modèle DC5 joint au DCE.
- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).
- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Ne seront pas admises :
- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du CMP,

- les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- les références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le Maître d'ouvrage ou le Maître d'oeuvre ;
- les moyens en personnels et en matériels dont dispose le candidat pour réaliser les prestations.

Section IV : Procédure

TYPE DE PROCÉDURE Ouverte.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. la valeur technique (Pondération : 60 %) dont :
0,27 pour les moyens humains et matériels, et l'origine des produits et fournitures,
0,27 pour l'organisation du chantier ;
0,06 pour le respect de l'environnement
2. le prix (Pondération : 40 %)

Une enchère électronique sera effectuée : Non

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :**

Documents payants : non

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 29 juin 2009 à 16 h**Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :** français**Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

180 jours à compter de la date limite de réception des offres

Modalités d'ouverture des offres : 22 juillet 2009 à 15 h

Section VI : Renseignements complémentaires

PROCÉDURES DE RECOURS**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia - Villa de Montepiano - 20407 Bastia

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges

Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Introduction des recours :

- recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;
- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L.551.1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse
Service des Affaires Juridiques - 22 Cours Grandval BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 6 mai 2009**Critères sociaux ou environnementaux :** Aucun**Éléments de facturation :****Numéro de bon de commande d'insertion :** 09-DR2B-06

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Haute-Corse - Cellule Fonctionnelle - 8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

Travaux de construction

41

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 66 , parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 03 au 09 avril 2009 n° 6260,

Concernant : « L'AVIS DE LOCATION GERANCE entre M. STROMBONI Jean-Paul et M. MARY Rémy

Il fallait lire : «adresse des fonds : Lieu dit San Cipriano - Lecci - 20137 Porto-Vecchio»

Et non : «20137 Lecci», comme écrit par erreur.

29

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n°6264, parue le 1er mai 2009.

Il fallait lire : Par décision de l'associé unique en date du 05 janvier 2009, il a été décidé la continuation de l'EUURL FRT, au capital de 7500 euros, dont le siège social est rue Pasteur, route de la Marine, 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au RCS d'Ajaccio, sous le numéro 494 362 908, malgré un montant des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social. Mention sera faite au RCS Ajaccio.

34

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date à Ile-Rousse du 23.02.09, enregistré à Ile-Rousse le 23.02.09.

Mme Pianne Dominique, demeurant, 35, Ch. de Palazzi, Rte de Santa Réparata, 20220 Ile-Rousse.

A donné en location gérance à :

Mme Soreau Dominique, demeurant 14 Lot Caraliou, 20220 Monticello.

Un fonds de commerce de Restaurant, à l'enseigne CHEZ DUME, sise et exploité Rue Napoléon, pour une durée de 1 an à compter du 23.02.09, renouvelable par tacite reconduction.

PROCHAINE PARUTION

JOURNAL

DU 15 MAI 2009 AU 28 MAI 2009

N°6266

LE TEMPS D'UN INSTANT

Par Julien Biaggi



INTERDITS DE CONCERT

Quand on apprend pourquoi les «*Petits Chanteurs à la Croix de Bois*» ont été interdits de concert, alors qu'ils devaient se produire en l'église Saint Vincent de Paul à Paris au profit des jeunes en difficulté, on demeure pantois tant la raison invoquée est aux antipodes de ce qu'on pourrait imaginer : le préfet de l'Oise ne leur a pas renouvelé l'autorisation, car l'administration veut désormais qu'ils soient rémunérés quand ils se produisent en concert ! A-t-elle pris la mesure de cette décision qui risque de signifier l'arrêt définitif de l'œuvre centenaire d'un des chœurs les plus connus au monde ? Lorsque durant l'été 1906, Pierre Martin et Paul Berthier passent du rêve à la réalité en créant une maîtrise d'enfants qui irait d'église en église, de ville en ville, porter le témoignage vivant des splendeurs de la musique religieuse, les deux jeunes étudiants sont bien déterminés à donner vie avant tout à une œuvre éducative et non à une entreprise de spectacle. Rétribuer des enfants qui ne veulent pas l'être ! Quelle mouche a donc piqué l'administration ?



DANS LA TOURMENTE

Les évêques de France suivent l'affaire de près. L'agitation règne en ce moment chez les Guides et Scouts d'Europe, le deuxième mouvement scout catholique de France. On redoute la scission, la nouvelle direction étant accusée de remettre en cause le processus d'ouverture engagé. Les membres de l'ancienne direction, réunis en un collectif, craignent un repli identitaire, notamment autour de la création d'unités célébrant la messe selon le missel latin remis en vigueur par le *motu proprio* de Benoît XVI. Ils affirment que cela rendrait d'autant plus difficile leur mission d'évangélisation auprès des jeunes. On ne sait plus vraiment où se situe la vérité. Il me semble qu'il en est une, toute simple, que l'on ne peut mettre à mal, celle qui a guidé Baden Powell qui, en 1907, a fondé le scoutisme sur un principe pédagogique qui cherche à donner des responsabilités à l'enfant et à l'adolescent et à épanouir leur vie sociale dans le respect des valeurs traditionnelles... Alors pourquoi un malaise là où il n'y a aucune raison d'en créer ?



A SELLA A U PORCU

Le mot «polyuréthane» est plus sur les lèvres que le mot sport depuis que les records du monde de natation se battent grâce à une combinaison qui a fait son apparition dans les piscines investies aujourd'hui seulement pour défier outrageusement le chronomètre. Après Alain Bernard qui a décroché à Montpellier le record mondial du 100 mètres nage libre en 46 secondes 94, Frédérick Bousquet a fait de même sur 50 mètres en 20 secondes 94. En raison d'une meilleure flottabilité, la combinaison en polyuréthane rendrait le nageur plus rapide. Certains dénoncent son usage, d'autres y sont favorables. De deux choses l'une : où on l'interdit ou on la généralise à tous. On a bien vu des chaussures de course à pied qui rendent les foulées plus efficaces, et des perches en matériaux sophistiqués qui propulsent les sauteurs perchistes toujours plus haut. Mais encore faut-il munir de ce matériel performant ceux qui en sont à la hauteur. Autrement dit «micca sella à u porcu»...



REMOUS A L'OM

Le ballon n'est plus rond à L'OM... Les supporters marseillais sont amers. Nous sommes, nous, déconcertés après avoir appris que le départ de l'entraîneur Eric Gerets a pour origine un conflit avec l'argentier Robert-Louis Dreyfus qui ne lui aurait manifesté aucune reconnaissance pour son excellent travail ayant permis au club de se hisser au niveau que tous les passionnés de football, qu'ils soient marseillais ou non, espéraient depuis longtemps. Comment déclencher un tel remous au moment où justement l'OM poursuit sa marche vers la plus haute marche du podium ? Ainsi va le monde, à l'envers de tout ce que l'on est en droit d'aspirer : quelques pincées de bon sens !



SITE A.J.BASTIA
<http://ajb.athle.org>

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 5. **Cœur** : Si vous estimez avoir un problème, vous devez en parler. Le dialogue est la meilleure solution pour aplanir toutes les embûches. **Affaires** : Votre travail vous pèse quelque peu. Cherchez ce qui pourrait vous motiver. **Santé** : Nervosité importante.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 1. **Cœur** : Evitez de rester enfermé dans votre petit univers. Vous avez besoin de voir d'autres personnes pour échanger des idées. **Affaires** : Vous avancez pas à pas. La route est longue, mais la réussite est assurément au bout du chemin. **Santé** : En pleine forme.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 0. **Cœur** : Vous sortez d'une période de grande inquiétude. Des joies inattendues vont enfin venir éclaircir votre ciel. **Affaires** : Vous êtes confronté à un concurrent plutôt actif. Il est temps de réagir et de vous battre sans faiblir. **Santé** : Attention au soleil.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 8. **Cœur** : Vous pensez arriver en pays conquis. Cependant, la personne de votre choix n'est pas aussi abordable que vous le pensiez. **Affaires** : Vous avez tendance à vous endormir. Attention à ne pas sombrer dans l'inactivité. **Santé** : Besoin de sommeil.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 6. **Cœur** : Vous ressentez le besoin de plaire à tout prix. Attention à ne pas paraître ridicule dans certains excès. **Affaires** : Vous avez envie de donner votre opinion. Utilisez un ton modéré en fonction de la personne qui écoute. **Santé** : Energie débordante.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 4. **Cœur** : Votre couple vit un équilibre parfait. Vous faites preuve d'une grande capacité d'écoute, sans porter de jugements. **Affaires** : Organisez votre travail avec soin. Vous avez des délais à respecter à tout prix. **Santé** : Un peu de sport ferait du bien.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 9. **Cœur** : Vous vous sentez très bien, entouré de vos amis. Ils sont vos confidents lorsque vous avez besoin de parler. **Affaires** : Vous faites preuve d'une grande rigueur. Un peu de souplesse serait également la bienvenue. **Santé** : Excellente condition physique.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 6. **Cœur** : Vous vous heurtez à des propos incohérents. Il va falloir chercher à savoir ce que cela signifie de la part de votre partenaire. **Affaires** : Mettez de l'ordre dans vos dossiers. Votre bureau déborde ! **Santé** : Marchez un peu plus souvent.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 7. **Cœur** : Laissez votre partenaire respirer un peu. Vous finirez par l'étouffer si vous n'avez pas quelques activités individuelles. **Affaires** : Ne prenez aucun risque financier. Il faut gérer le budget au plus serré. **Santé** : Surveillez votre peau.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

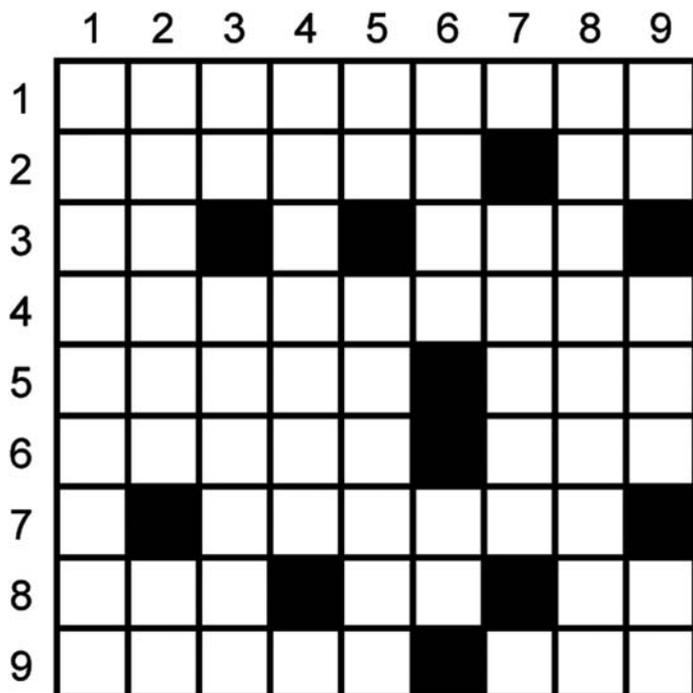
Chiffre : 3. **Cœur** : Une surprise tout à fait inattendue. Un ami perdu de vue resurgit subitement dans votre vie. **Affaires** : Avancez régulièrement dans vos activités. Une cassure de rythme pourrait vous être fatale. **Santé** : Manque de souplesse, besoin d'exercice.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 2. **Cœur** : Vous négligez un peu trop votre vie de famille. Vos proches ont vraiment besoin d'une présence plus régulière. **Affaires** : Vous n'échapperez pas à certaines contraintes. Prenez-les simplement du bon côté. **Santé** : Evitez de manger trop gras.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 4. **Cœur** : Vous vivez constamment dans les nuages. Votre partenaire aimerait que vous soyez un peu plus à son écoute. **Affaires** : Certains détails semblent vous avoir échappé. Refaites le parcours pour en vérifier toutes les étapes. **Santé** : Tout va pour le mieux.

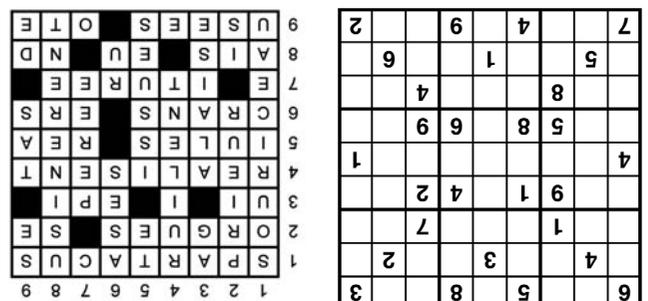
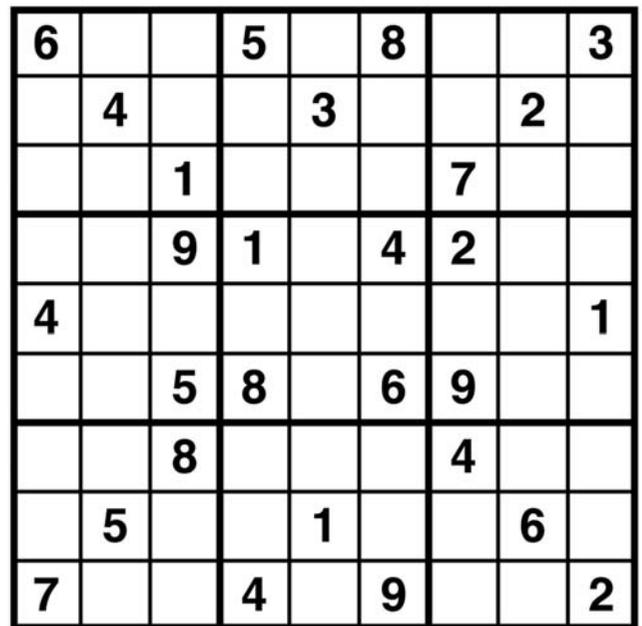


Horizontalement

1. Gladiateur.
2. Retentissent dans les églises. - Réfléchi.
3. Au c?ur de la nuit. - Mèche rebelle.
4. Font.
5. Myriapodes. - Roue.
6. Sur une roue dentée. - Lentilles.
7. Dans l'ancienne Asie.
8. Paresseux. - Possédé. - Abréviation pieuse.
9. Élimées. - Retire.

Verticalement

1. Petit rongeur.
2. Supérieur de certains couvents. - Sur Tille.
3. Argent. - Sous un malade alité.
4. Raccordent avec du plâtre.
5. Règle. - Sorties.
6. Dieu scandinave de la nature. - Cours court.
7. Dans la Palestine ancienne.
8. Fabriquent.
9. Personnel. - Amas. - Instrument du hasard.





Paesi di

PAR G.P.

Corsica

CALENZANA : Foire et concert

Le village de Calenzana dans le cadre de la foire de **Sainte Rectitude**, "A fiera di l'Ortu" propose de nombreuses conférences et concerts, en plus d'un marché artisanal où chacun pourra se rendre de 10 heures à 20 heures du 22 au 24 mai.



A 16 heures le vendredi 22 mai, vous pourrez assister à une conférence du parc naturel régional.

Accompagné de **Nicolas Debelle, Fred Nello, Sébastien Lafarge et Thierry Sclavo, Franck Nello** donnera un concert gratuit à la même date à 19 heures.

Le samedi 23 mai, L'ONF propose une conférence à 11 heures et un stand d'information.

Le dimanche 24 mai à 10 heures, messe de **Sainte Rectitude** et procession.

Le **CIVAM Bio** organise pour sa part une conférence dès 14 heures et tiendra un stand d'information.

PONTE-LECCIA : Bureau de Poste provisoire



Dans le but de mieux accueillir ses clients, des travaux sont engagés pour moderniser entièrement le **bureau de Poste de Ponte Leccia**. Les modifications seront réalisées du samedi 2 mai au mardi 7 juillet. Le bureau offrira donc dès le 8 juillet un accueil plus convivial. Mais jusqu'à cette date et à partir du 11 mai, un bureau provisoire sera ouvert sur le parking en face du bureau. Les principaux services seront offerts au public comme le retrait des colis et lettres recommandés avisés, le dépôt du courrier, des colis et le Chronopost, la vente des produits courrier et pré affranchis. Les opérations financières se feront par contre dans les bureaux les plus proches : **Corte, Pietralba, Morsaglia, Omessa**.

Ce bureau provisoire ouvrira ses portes du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures. Le distributeur de billets demeure en service durant toute la durée des travaux. A noter également que le conseiller financier continuera de recevoir ses clients au bureau de poste de **Pietralba**, joignable au **04 95 48 20 00**.

OLETTA : Nouvelle enseigne pour l'épicerie

L'épicerie d'Oletta, après une fermeture d'une dizaine de jours pour travaux, a rouvert ses portes la semaine dernière. Géré par **Jacky Boccheciampe** et son épouse, le service de proximité a également changé d'enseigne sans pour autant changer de fournisseur, ce qui permettra à chacun de retrouver ses produits préférés dès aujourd'hui.



SANTA GIULIA : Visite de l'inspecteur des radios



L'inspecteur des radios sera présent dans toute la micro-région le mardi 12 mai. Les pêcheurs des villes et villages des alentours peuvent le contacter pour obtenir une mise à jour de leur radio de bord. Vous êtes priés de prendre directement contact avec lui au **06 87 68 02 60**.

ALBITRECCIA : Débroussaillage

Le maire d'**Albitreccia, Pierre-Paul Luciani**, vous précise qu'en application des dispositions de l'article L 322-3 du code forestier qui institue l'obligation de maintenir débroussaillés les terrains situés en abord des habitations et conformément à la réglementation en vigueur, les habitants de la commune possédant des terrains devront procéder à leur débroussaillage total dans un rayon de 50 mètres autour des habitations et autres constructions. Le maire souhaite également rappeler que les travaux non effectués à la date du 30 juin donneront lieu à leur exécution d'office à la charge du propriétaire.



FIGARI : Lutte contre les moustiques

Une opération de lutte contre les moustiques sera conduite dans la commune de **Figari** par les agents du **Conseil Général**, de la **Direction de la Solidarité et de la Santé**. Pour bien faire, ces agents devront procéder à des actions de prospection et de traitement sur des propriétés publiques ainsi que sur des propriétés privées. Le maire demande à ses administrés de faire preuve de compréhension et de réserver un bon accueil à ces fonctionnaires.



OMESSA : Activités sportives et culturelles

Concernant les communes d'**Omessa, Castirla, et San Lorenzo**, des activités sportives et culturelles sont organisées durant certaines vacances scolaires. Ces activités sont financées par la direction de la Jeunesse et des sports, la **Collectivité Territoriale de Corse** et les communes mentionnées ci-dessus. Les parents devront remplir une autorisation parentale et s'adresser au coordonateur des activités en téléphonant au **06 16 92 80 61**.



LECCI : Accueil de loisirs sans hébergement

Durant les vacances d'été, l'**Accueil de Loisirs sans hébergement** sera mis en place du 6 juillet au 28 août, du lundi au vendredi de 7 heures 45 à 18 heures 15. Les parents désireux d'inscrire leurs enfants pour les diverses activités proposées sont priés de retirer les dossiers d'inscription à la mairie tous les mardis et jeudis matins auprès de la directrice **Aline Hilmann**, à partir du 12 mai. Les inscriptions seront prises jusqu'au 9 juin. Renseignements : **04 95 71 43 43**.



VICO : Activation de Manna



L'association **Le premier pas** organise jusqu'au 13 mai un stage d'activation de **Manna au couvent Saint François**. La méthode consiste en un toucher léger de points précis sur le corps, points aussi appelés "**portes énergétiques**". Chaque toucher introduit des fréquences de haut niveau portant le plan énergétique parfait de l'être humain. Renseignements au **06 78 53 54 04**.

CALVESE : Circulation et déviation



Le **Conseil Général de Corse du Sud** signale que, dans le cadre de travaux de reconstruction d'un mur sur la départementale 57 à l'entrée de **Calvese**, la circulation sera interdite durant la durée de sa mise en œuvre. Vous êtes priés de suivre les déviations indiquées sur le territoire de la commune.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

a Settimana

20^{ème} semaine de l'année

du 8 au 14 mai 2009

Les fêtes : le 8, Victoire 1945 - le 9, journée de l'Europe, Pacôme - le 10, Fête de Jeanne d'Arc, Solange - le 11, Estelle - le 12, Achille - le 13, Rolande - le 14, Matthias.

20^{esima} settimana di l'annu

da u 8 marzu a u 14 Maghju 2009

E feste : u 8, Vannina - u 9, Isaià - u 10, Sulennia - u 11, Stella, Gangulfu - u 12, Bancraziu - u 13, Orlanda, Servaziu - u 14, Mattiasu.

L'info insolite

Retirés du marché

En 2008, le nombre de produits dangereux retirés du marché européen a augmenté de 16%. Pour cette dernière année, RAPEX (le système d'alerte rapide auprès duquel les Etats membres sont invités à signaler tout bien dangereux qu'ils auraient pu découvrir sur leur marché national) a enregistré 1.800 notifications. La Commission européenne attribue cette augmentation à l'efficacité accrue des contrôles menés dans les pays de l'UE. Les articles les plus signalés en 2008 ont été les jouets, devant les appareils électriques. 58% des produits notifiés ont été fabriqués en Chine.

Les risques du métier

Selon l'ONG Press Emblem Campaign, dans les différents pays en guerre, 35 journalistes ont perdu la vie en accomplissant leur activité, durant le premier trimestre de l'année 2009. En 2008, au cours de la même période, on dénombrait 20 victimes.

Accros à la télévision

D'après différentes études récentes, dans le monde, un téléspectateur passe en moyenne 188 minutes chaque jour devant son poste de télévision. A noter cependant que l'Amérique du Nord fait monter les statistiques avec un temps de 272 minutes quotidiennement.

Femmes menacées

Les associations travaillant contre les mariages forcés et les mutilations féminines communiquent des chiffres effrayants. Ainsi y aurait-il, en France, 70000 adolescentes de 10 à 18 ans

menacées d'être unies à un homme contre leur gré. D'autre part, on estime entre 55 000 et 65 000 le nombre de fillettes ou de femmes, toujours en France, mutilées ou menacées de l'être.

Des jeux...

Un sondage Skynet auprès de 4877 personnes démontre que, parmi les jeux de hasard proposés, les joueurs réguliers et occasionnels confondus choisissent en premier lieu le Loto. Celui-ci vient en tête avec 41%. Sui-vent les billets à gratter (14%), les jeux de cartes, dont le poker (2%), les jeux en ligne (2%), les paris sportifs (1%), les paris hippiques (1%), les concours par SMS ou téléphone (1%), autres jeux divers (4%). Les personnes ne jouant jamais représentant 34% de ce sondage.

L'ACTU DANS LE RETRO

- **Le 9 mai 1994**, la Finlande et la Suède adhéraient au Partenariat pour la Paix, mais fidèles à leur neutralité, elles excluaient d'intégrer l'OTAN.

- **Le 9 mai 2003**, les Quinze se mettaient d'accord sur les amendes de roulage. Une infraction sanctionnée dans un pays de l'Union européenne serait désormais poursuivie dans le pays du contrevenant.

- **Le 10 mai 1990**, au cimetière juif de Carpentras, on découvrait 34 sépultures saccagées et un cercueil déterré.

- **Le 11 mai 2003**, l'ayatollah Bakir El Hakim rentrait en Irak après 23 ans d'exil en Iran. Il entendait mettre sur pied une république islamique identique à celle de l'ayatollah Khomeyni.

VAGABONDAGE

Alors qu'Angela Merkel attendait les délégations des pays de l'Otan, Silvio Berlusconi paraissait n'en avoir cure, son portable collé à l'oreille, cela durant des dizaines de minutes, si bien qu'un magagnone bastiais se lacha : « *quanta a me dumanda s'elle so cotte e paste o se l'A.C.Milano po vince u scudetto* »

Allons-nous assister à la « guerre du rosé » ? Les viticulteurs provençaux et corsés sont décidés à se battre afin d'obtenir une A.O.C pour leur produit qu'ils estiment noble, alors que l'on veut vendre sous cette appellation une mixture fabriquée en mélangeant du noir et du blanc.

Aio o figlioli fatevilla vale !

Désormais, c'est devenu une habitude : lorsque l'on se dit au revoir, on lance : « Ciao ! ». Et pourtant, à l'origine, ce mot n'avait nullement cette signification, « ciao » n'étant que la contraction du mot « sciavo », ou autrement dit « votre serviteur ». Alors je vous dis « Ciao »

En revanche, je dis un chaleureux bonjour à l'ami Robin Rennucci, roi du magnifique Giu-sani, qui va être le héros d'une série télévisée appelée « un village français ».

Ainsi passerez-vous quelques soirées avec l'enfant d'Olmi Capella.

La Corse a porté chance à la belle Caterina Morino ou, du moins, à « L'enquête » de Pétillon. En effet, depuis, la belle Sarde tourne film sur film et notamment un James Bond aux « States ».

4 ans, Jordy avait raison de chanter « Dur, dur d'être un bébé ». Il a vu passer sous son nez toutes les « pépètes » qu'il avait gagnées, ses parents n'ayant rien versé sur son compte.

Il doit préférer ses 24 ans puisque le tribunal a condamné sa maison de disque à lui verser 820 000 €. Un beau pactole !

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle
① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

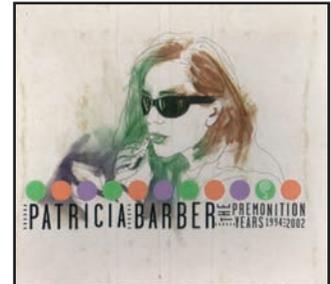
▶▶▶▶ CD ROCK JAZZ BLUES POP...

Après la pause du festival Jazz Equinoxe, retrouvons la rubrique musicale qui vise à nous ressourcer pour aborder dans les meilleures dispositions les mois d'été. Du blues avec un vétéran de la scène chicagoyenne, du jazz avec la belle Patricia Barber qui fait aussi bien que Diana Krall et un retour sur un groupe de hard rock toujours en activité : Scorpions.

Patricia Barber

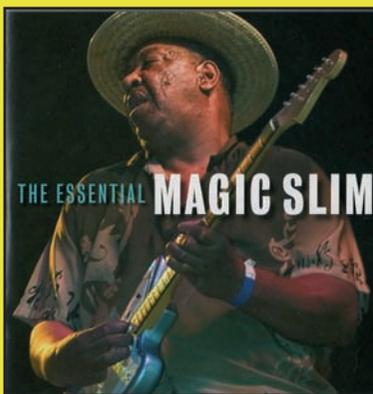
The Premonition Years 1994-2002

La tendance dans le jazz est à la féminisation. S'il est vrai que ce choix rime souvent avec succès. Qui reste-t-il derrière **Diana Krall** ou **Norah Jones** ? Tout simplement **Patricia Barber**. Native de **Chicago**, la chanteuse pianiste est découverte par le Gold Star Sardine Bar dans la «**Windy City**». Mais avant de s'exprimer en leader, il va falloir patienter car **Patricia Barber** possède une forte personnalité. N'a-t-elle pas refusé, en 1992, d'enregistrer seulement des standards pour une major, parce qu'elle souhaitait s'exprimer différemment ? Elle devra attendre 1994 pour pouvoir exprimer son talent de pianiste et de chanteuse sur un album produit par une toute petite société : «**Premonition Records**». Ce coffret comprend trois CD qui couvrent la période 1994-2002. Chaque disque reprend une partie du répertoire développé par l'artiste mais de façon très ciblée. Les trois galettes décomposent les albums enregistrés sur la période par grands thèmes. Sur le premier, on retrouve un répertoire pop music, mais retravaillé, qui donne un résultat fulgurant. «**Black Magic Woman**», «**Light my Fire**» ou «**Ode to Billie Joe**» sont transcendés par la voix de la chanteuse et les arrangements jazz du combo. Excellent à écouter ! Le deuxième CD reprend eh oui, des standards, avec un accompagnement de qualité : **Marc Johnson** (b), **Adam Nussbaum** et **Joey Baron** (dm), **Charlie Hunter** (g) et **Dave Douglas** (tp). Le répertoire sélectionné comprend là encore de petites pépites comme «**Un Homme une femme**» ou «**Invitation magique**». Enfin, le dernier élément de ce paquet ne comporte que des compos originales de l'artiste. Là encore, on se laisse envoûter par la musicalité de **Patricia Barber** («**If I Were Blue**») et son sens du blues («**Let It Rain**»). Ce triple CD vous réconcilie sans regret avec la musique en général et le jazz en particulier, puisque la musique exposée puise aux racines de l'idiome du XX^e siècle.



Il y a 30 ans

Magic Slim The Essential



Magic Slim constitue l'une des jonctions parfaites du **Chicago** sound avec le blues du **Mississippi**. Le label **Blind Pig** propose une compilation qui reprend des titres incontournables des albums de **Morris Holt** des années 1990 à 2005. L'occasion

de nous faire entendre toute sa palette chromatique : des blues ruraux («**Black Tornado**»), au blues de **Chicago** («**Mind Your Own Business**») en passant par le slow blues pour nous émouvoir à merveille («**Crazy Woman**»). Certains morceaux font même le lien entre la musique du diable et les bons thèmes rock. Ainsi de «**Mustang Sally**». Ce qui démontre que le grand bluesman ne se cantonne pas à son répertoire de naissance mais sait aussi apporter des touches novatrices à son expression, ou les réutilise à bon escient, comme dans la tournure très funky de «**Playin' With my Mind**». **Magic Slim** est l'un des derniers grands bluesmen toujours en activité. Ne pas profiter de ce CD pour l'honorer serait presque une injure, justement excusée si vous possédiez déjà toute sa discographie.

Scorpions Love Drive



Avant **Tokyo Hotel**, il y a eu **Scorpions**, l'un des groupes de la scène rock allemande les plus connus. Cette reconnaissance ne s'est pas faite en un jour, puisque les frères **Schenker** (**Rudolph** et **Michael**) ont constitué leur formation dès 1971 pour enregistrer un premier LP en 72 et obtenir un succès certain dès 74 avec **Fly to the Rainbow**. Mais c'est un album live, enregistré au **Japon** en 1978 - comme **Deep Purple** - qui va réellement placer le groupe allemand sur orbite : **Tokyo Tapes**. Les Scorpions signent alors pour **Electrola**, la branche allemande d'**EMI**, et le succès se concrétise immédiatement avec **Lovedrive**. Cet album comporte tous les ingrédients qui vont faire le style Scorpions. Des morceaux «**pêchus**» avec une énergie distillée par des guitares acérées («**Another Peace of Meat**»), des ballades langoureuses qui finissent sur des phrases enlevées («**Holidays**») ou inversement avec «**Love You Sunday Morning**». Mais toujours dans un esprit hard rock mélodique même si la rythmique a un effet bulldozer affirmé. Après avoir fait les premières parties de **Bob Marley**, le combo d'outre-Rhin se fend, chose rare chez les hard rockeurs, d'un morceau aux relents reggae marqués : «**Is there Anybody There ?**». **Animal Magnetism**, sorti l'année suivante, sera un ton en-dessous, mais **Blackout** (1982) remettra la bande des frères **Schenker** sur les rails. Aujourd'hui, les **Scorpions** continuent de jouer, principalement en **Allemagne**, dans l'**Est de la France** et en **Russie**. Pour les fans, une date est prévue le 28 juillet à **Carcassonne**.

A SANTAMARIACCIA

course pédestre de montagne 18 kms



Petra Niedda
(1050m)

Bocca
di a Focce

Punta
Urghjovari
(1338m)

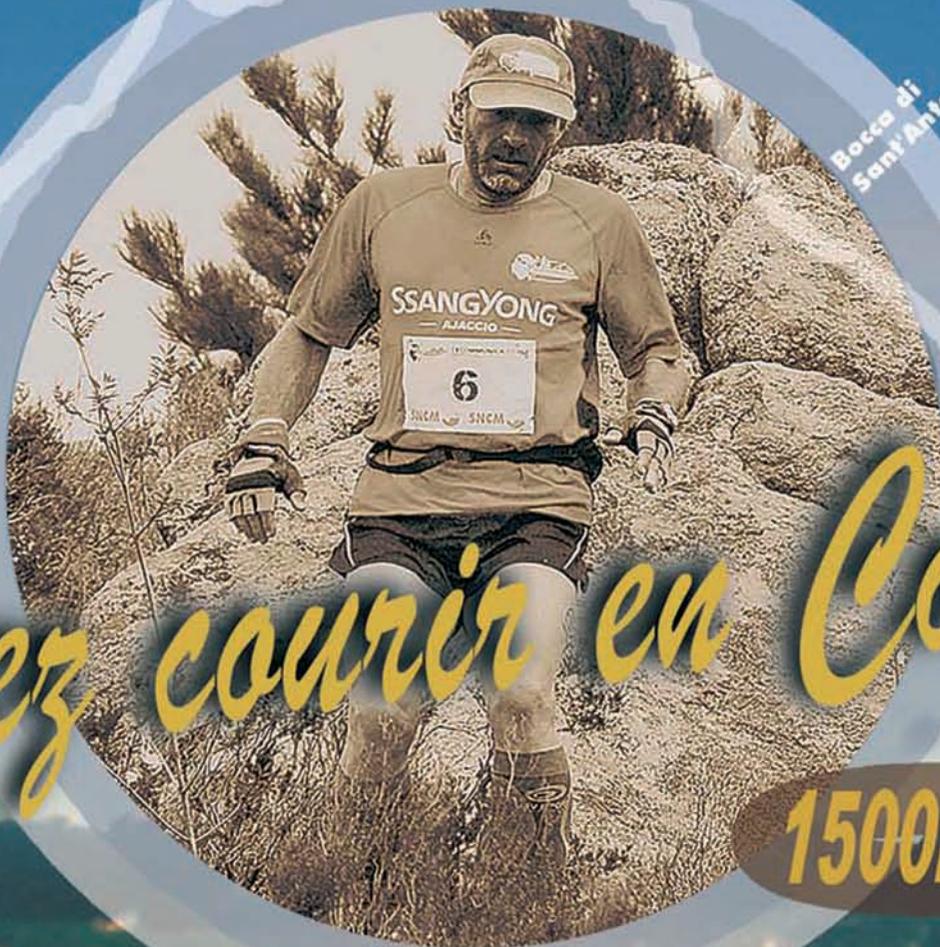


Bocca di
Santi'Antone

Punta
d'Argente
(1100m)

Acqua
d'Argente

Départ
Santa Maria Siche
(550m)



Venez courir en Corse

1500m D+

17 mai **2009**
SANTA MARIA SICHE départ à 9h30

Renseignements: 06 11 73 95 85 et 06 11 73 77 57
Bulletin d'inscription sur www.santamariaccia.com



La SNCM offre **50 %** du prix du billet
(hors taxes) aller-retour Continent-Corse
aux athlètes inscrits à la course

